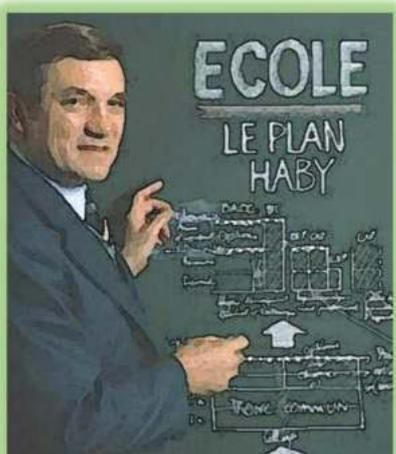


points

DE REPÈRES

L'invention de la Loi Haby

> Hervé Le Fiblec



La loi Haby du 11 juillet 1975 supprime la distinction entre CES et CEG qui deviennent tous des collèges. Elle met fin à l'organisation de la scolarité en filières¹. Ces mots publiés récemment sur un site officiel, témoignent de l'image que cette loi, souvent confondue avec l'ensemble des réformes menées par René Haby, garde aujourd'hui dans la mémoire collective.

Si elle donne une existence définitive à l'« école moyenne », déjà prévue dans la création des collèges d'enseignement secondaire de la réforme Capelle-Fouchet de 1963, elle est loin, dans la brièveté de ses 22 articles, d'être la réforme complète des « formations primaire et secondaire » de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, que René Haby ambitionnait de mettre en place, sans forcément en avoir précisément en tête tous les objectifs et contours.

Elle a en revanche beaucoup à voir avec la volonté de Valéry Giscard d'Estaing d'engager la France, et son système éducatif, dans la voie de réformes libérales, présentées comme modernes, et plus globalement, avec la récupération de la rhétorique réformatrice par une droite qui n'est plus seulement conservatrice, mais qui entend transformer la société, sans en modifier les fondements, afin de répondre à la réduction des taux de profits du capital, accentuée par les crises pétrolières des années 1970.

¹ <https://www.vie-publique.fr/eclairage/38483-le-debat-sur-le-college-unique>

Pour autant, la « Loi Haby » est devenue une référence presque mythique dans l'histoire récente de l'éducation. Symbole pour d'aucuns d'un laxisme éducatif qui aurait conduit le secondaire, confondu avec le second degré, à la remise en cause de ses valeurs et de la qualité de son enseignement, elle est, pour d'autres, une sorte d'étendard de la démocratisation en marche et d'un « consensus éducatif » dépassant les clivages politiques. Ceux qui en parlent de la sorte, ne transposent-ils pas dans le présent leurs préférences ou positions, en méconnaissant l'Histoire ? On remarquera d'ailleurs que très peu de travaux scientifiques ont, paradoxalement, été consacrés à cette question jusqu'à la parution, en 2017, de l'ouvrage dirigé par Laurent Gutierrez et Patricia Legris (voir bibliographie).

Il nous a semblé nécessaire de proposer une contribution à cette analyse historique, pour essayer de mieux cerner la nature des différents enjeux et leur portée. En particulier de mieux comprendre les positions des syndicats, dont celles du SNES.

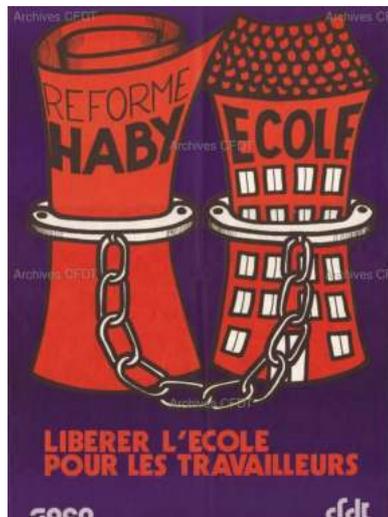


Il conviendra donc d'abord de resituer cette réforme dans le contexte général de la fin des années 70 : les élaborations individuelles de René Haby se confrontent à une réalité politique et économique de plus en plus tendue.

La chronologie permet aussi de retracer la construction de cette réforme avec toutes ses contradictions internes et toutes les oppositions qu'elle souleva. Elles venaient non seulement des forces les plus conservatrices, mais surtout du syndicalisme enseignant et de toutes les forces politiques de gauche, et elles conduisirent à des reculs et adaptations voire des abandons.

Pourtant cette réforme inachevée ne fut pas sans portée. On y trouve un certain nombre de points de fixation qui vont faire débat jusqu'à nos jours comme le minimum éducatif, l'autonomie des établissements et leur management, la formation des maîtres. Ajoutons une méthode, composante d'une véritable stratégie de la communication et préfigurant le *new public management*.

Enfin, la réforme joua comme un accélérateur de la construction de projets éducatifs alternatifs, notamment de celui du SNES, « l'École progressive », qui se distinguait de ceux du SNI et de la FEN, mais aussi des partis politiques de gauche, PCF et PS.



Sauf indication contraire, toutes les illustrations sont extraites de *L'US*

Un contexte politique, économique, social et éducatif en évolution

Aborder la réforme Haby uniquement du point de vue de la dynamique de la démocratisation du système éducatif risquerait de limiter l'analyse à des considérations purement pédagogiques, ou socio-pédagogiques, qui ne permettraient pas d'en saisir toute la portée. Pour comprendre les débats qu'elle suscita, il faut en effet mesurer les basculements qui se produisent dans la société française dans la période.

La recomposition du paysage politique

L'élection présidentielle de 1974, anticipée par le décès de Georges Pompidou, accélère une recomposition du paysage politique en œuvre depuis 1968.



Fameux duel télévisé avant le 2^e tour de l'élection présidentielle entre F. Mitterrand et V. Giscard d'Estaing

La bipolarisation du champ politique

Valéry Giscard d'Estaing fait campagne sur le slogan du « changement », mot à la mode après le séisme de 68, utilisé notamment à gauche², mais qu'il retourne en « changement dans la continuité », résumant bien la situation à droite. La page du gaullisme est doublement tournée. Le nouveau président a certes toujours participé aux

majorités de la V^e République, mais sans hésiter à marquer des différences d'orientation, et désormais, en profitant voire en attisant les divergences et rivalités dans le camp qui revendique sa fidélité au gaullisme. Giscard incarne une droite libérale et conservatrice dont justement le candidat de l'UDR³, au 1^{er} tour de la présidentielle, Jacques Chaban-Delmas, promoteur de la « nouvelle société » lors de son passage à Matignon entre 1969 et 1972, voulait se démarquer. Son échec est en grande partie dû au ralliement de Jacques Chirac à Giscard, qui ne peut que nommer ce dernier Premier ministre. Ayant pris le leadership de l'UDR, celui-ci en poursuit la mutation, entamée par Pompidou, vers une droite plus « classique », qui ne se distingue du giscardisme que par un certain nationalisme. Quelques opposants historiques au gaullisme entrent en outre au gouvernement, mais sont peu nombreux et peu influents⁴. Le « centre » et la droite antigauilliste disparaissent cependant en tant que force politique constituée⁵.

À cette homogénéisation de la droite, non exempte d'ambiguïtés et de rivalités, correspond un mouvement similaire à gauche. La signature en 1972 du Programme commun de gouvernement entre le Parti communiste français, force alors dominante à gauche, et le Parti socialiste, unifié depuis le congrès d'Épinay en 1971, et auquel se rallie une partie des radicaux, crée une dynamique qui se traduit électoralement dès les législatives de 1973, et plus encore lors de la présidentielle de 1974. Au second tour, moins de 500 000 voix (sur 26 millions d'exprimés) séparent François Mitterrand, candidat unique du Programme commun dès le 1^{er} tour, de Giscard. Ces résultats provoquent des reclassements à gauche, avec notamment le ralliement au PS, lors des « Assises du socialisme » d'octobre 1974⁶, de la direction du Parti socialiste unifié, derrière Michel Rocard.

La période est donc marquée par une forte bipolarisation, avec la possibilité désormais crédible d'une alternance politique en faveur d'une gauche unie et dotée d'un programme qui suscite

² *Changer de cap, Programme pour un gouvernement d'union populaire*, PCF, Editions sociales, 1971.

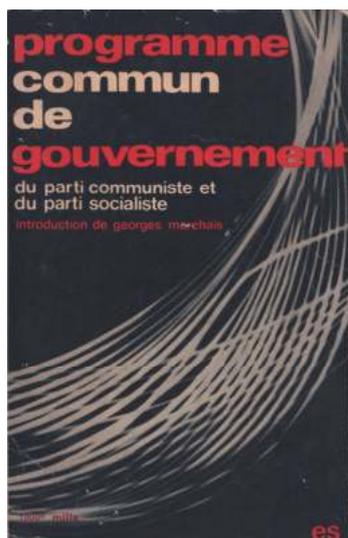
³ « Union des démocrates pour la République », nom du parti gaulliste depuis 1968.

⁴ Jean Lecanuet est ministre de la Justice ; Jean-Jacques Servan-Schreiber, ministre des Réformes, mais est poussé à la démission très vite en juin 1974.

⁵ Ce courant disposait d'un groupe à l'Assemblée nationale depuis

1966 (Centre démocrate, puis Progrès et démocratie moderne de 1967 à 1973, puis Réformateurs démocrates sociaux depuis 1973). Le groupe RDS fusionne après l'élection présidentielle avec celui du Centre démocratie et progrès, rallié à Pompidou en 1969. En 1976 est créé le Centre des démocrates sociaux (CDS) qui les rassemble dans un parti politique unique.

⁶ François Krauss, *Les Assises du socialisme ou l'échec d'une tentative de rénovation d'un parti*, Notes de la fondation Jean Jaurès, n°31, juillet 2002.



Meeting unitaire du 1^{er} mai 1974 soutenant la candidature de F. Mitterrand : Frachon, Séguy et Krasucki (CGT) côtoient Maire, Rolland (CFDT) et Marangé et Lasserre (FEN) (à gauche, derrière Chéramy, Camy-Peyret (SNES) est au 2^e rang, comme Astre(FEN) et Ouliac (SNI), en partie cachés au centre et à droite)

beaucoup d'espoirs. Mais la rivalité entre communistes et socialistes, attisée par une dynamique qui profite principalement au PS, va conduire à l'augmentation des tensions internes jusqu'à la rupture de l'union de la gauche à l'automne 1977.

Le syndicalisme et l'union de la gauche

Le syndicalisme n'est pas indifférent à cette situation politique. Premiers convaincus de la nécessité de soutenir le Programme commun : la CGT, qui le demande depuis 1967, et dans le syndicalisme enseignant, le SNES et le courant Unité et Action. La FEN et le SNI les rejoignent en 1972, tout en protestant de leur conception de l'indépendance syndicale. La CFDT, compte tenu de son engagement dans la promotion de l'autogestion, garde ses distances vis-à-vis du Programme commun, mais une bonne partie de sa direction, de ses cadres et de ses militants s'inscrivent dans la démarche des Assises, et plusieurs prennent leur carte au PS. En 1974, tous ces syndicats apportent ostensiblement leur soutien à la candidature de François Mitterrand.

Lorsque René Haby est nommé ministre de l'Éducation, le sentiment dominant dans le syndicalisme n'est pas celui d'un échec obligeant à trouver des compromis avec un pouvoir installé, mais bien plutôt la volonté de poursuivre une lutte offensive dans la perspective d'une alternance politique et d'un changement de modèle de société.

Crise économique, sociale et crise de société

Fin des Trente glorieuses, « chocs pétroliers » et chômage

C'est la fin de la croissance de la reconstruction d'après-guerre, dite des « Trente glorieuses ». La France est aux prises à des reconversions douloureuses de son tissu industriel, de ses circuits de distribution, de son agriculture, bouleversant ses territoires. Le premier « choc pétrolier » de 1973 ne fait qu'en aggraver les conséquences. Suite au soutien occidental à Israël lors de la « Guerre du Kippour », les pays membres de l'OPEP, principalement arabes, décident en octobre 1973 une augmentation du prix de vente de leur pétrole, ayant des effets massifs sur l'économie mondiale⁷. En France, la crise se traduit par un recul du produit intérieur brut en 1975, les prix à la consommation explosent, et le chômage, quasiment oublié depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, s'aggrave : début 1976, le nombre de demandeurs d'emploi atteint le million. Le deuxième « choc pétrolier » de 1979 ne fera qu'aggraver la situation.

Si le pouvoir d'achat des salariés n'est pas, dans l'immédiat, fortement impacté, du fait de hausses de salaires moyennes supérieures à celles des prix, l'inflation s'installe et croît. Mais, surtout, le chômage devient la question de plus en plus centrale des préoccupations syndicales. Fin juillet 1976, la CGT organise une « manifestation

⁷ Céline Antonin, « Après le choc pétrolier d'octobre 1973, l'économie mondiale à l'épreuve du pétrole cher », *Revue*

internationale et stratégique, 2013/3 (n° 91).

motorisée » à Paris pour la défense des chômeurs. Dans une lettre qu'elle adresse au Premier ministre, Raymond Barre, le 30 août 1976, la CFDT lie désormais lutte contre les inégalités et lutte contre le chômage. En septembre, un accord interprofessionnel est très largement signé⁸ pour garantir l'indemnisation du chômage partiel, tandis qu'en novembre⁹, le ministre du Travail, Christian Beullac, affirme que les projets de réduction de l'indemnisation à 90 % des travailleurs au chômage du fait d'un licenciement économique, sont abandonnés.

Dans l'Éducation nationale, la politique d'austérité, réponse du pouvoir à cette situation économique, a aussi ses effets : réduction des postes aux concours et tarissement des créations dans les établissements, suppression des IPES, de sorte que l'emploi des jeunes diplômés se destinant à l'enseignement, et le réemploi des MA deviennent des préoccupations centrales des syndicats dans le second degré, dans les débats, les actions, et sur le terrain.

Crise de la société, crise de l'école ?

La façon dont la question scolaire se pose évolue en parallèle de cette migration des préoccupations sociales. Depuis le XIX^e siècle, le mouvement de démocratisation consistait essentiellement à permettre au plus grand nombre, si possible à tous, d'accéder à l'enseignement, puis dans un second temps à un même enseignement¹⁰. Le Plan Langevin-Wallon, élaboré juste après la Seconde Guerre mondiale, et qui est encore la référence mythique pour le syndicalisme enseignant, le SNES en particulier, est fondé sur cet objectif. Mais cette démocratisation très progressive fait apparaître une seconde problématique, celle du caractère proprement ségrégatif de la « forme scolaire¹¹ », qui va jusqu'à la description d'un système éducatif ayant essentiellement vocation à la reproduction des inégalités sociales¹², induisant une critique « radicale » de l'école portée par certains courants syndicaux de l'époque¹³. De façon moins

polémique, Antoine Prost expliquera plus tard que la « démocratisation quantitative » n'induit pas forcément la « démocratisation qualitative¹⁴ ».



Campagne d'affiches du SNES contre tous les aspects de la réforme Haby

Le cadre de pensée de cette critique reste cependant celle de la société des « Trente glorieuses », marquée par la croissance, l'amélioration de fait de la situation matérielle des classes populaires, et leur aspiration à plus d'égalité, même limitée à une « égalité des chances ». La crise économique et sociale conduit à mettre en lumière non pas les inégalités, mais les exclusions. C'est ainsi que la catégorie des « inadaptés », pour reprendre le vocabulaire de l'époque, devient sujet de préoccupation scientifique et politique. En 1974, le haut fonctionnaire René Lenoir publie *Les Exclus : un*

⁸ Par le CNPF et l'ensemble des confédérations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC).

⁹ « M. Barre n'envisage pas de relance globale de l'économie pour remédier au chômage », *Le Monde*, 1^{er} décembre 1976.

¹⁰ C'est ce qui sous-tend, par exemple, le projet « d'école unique » forgée par les Compagnons de l'Université nouvelle après la Première Guerre mondiale, repris et soutenu par le syndicalisme enseignant réformiste dès les années 1920.

¹¹ Sur ce concept, voir les travaux de Guy Vincent, et notamment *L'école primaire française, étude sociologique*, Presses

universitaires de Lyon, 1980.

¹² C'est le fond des travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, notamment *Les Héritiers* (Minuit, 1964) et *La Reproduction* (Minuit, 1970), ou de Christian Baudelot et Roger Establet, *L'école capitaliste en France*, Maspéro, 1971.

¹³ C'est le cas de la nouvelle direction dont le SGEN-CFDT s'est dotée en 1972, et, dans le SNES, de « Rénovation syndicale », alliée à l'École émancipée, qui est, elle, plus divisée sur la question.

¹⁴ Antoine Prost, *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, PUF, 1986.

*français sur dix*¹⁵, qui traite du handicap mais aussi des « inadaptés sociaux ». Si l'ouvrage, qui vaut d'ailleurs à son auteur un poste ministériel, celui de secrétaire d'État à l'Action sociale, de 1974 à 1978, traite de ceux qui sont tenus en marge, il prend d'autant plus d'écho que la crainte des « inclus » de se retrouver de l'autre côté de la barrière est accrue par le chômage¹⁶.

Or, cette question de « l'inadaptation » est aussi entrée dans le domaine pédagogique. En 1969, a été créé le Centre de recherches de l'éducation spécialisée et de l'adaptation scolaire (CRESAS)¹⁷. Dans les années qui suivent est importée dans le débat français l'expérience de l'éducation prioritaire anglaise¹⁸. Là aussi, l'intérêt porté à l'échec scolaire renvoie, au-delà de la critique de la ségrégation par l'école, à la crainte d'une exclusion scolaire qui impliquerait une exclusion sociale.

Au niveau syndical, le « chômage des jeunes » devient une préoccupation et un objet discursif. D'abord pour récuser la responsabilité de l'école et des enseignants dans ce phénomène¹⁹, mais aussi comme revendication : « les jeunes veulent vivre et travailler » est un des mots d'ordre proposé par le SNES pour sa participation à l'action interprofessionnelle du 23 octobre 1976, avec la CGT, la CFDT et la FEN²⁰.



¹⁵ René Lenoir, *Les Exclus : un français sur dix*, Seuil, 1974.

¹⁶ Sur cette mutation, voir notamment Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale* (1995), Folio essais, 1999, p.678 et suiv.

¹⁷ Pour comprendre les enjeux tels qu'ils étaient posés à l'époque, on peut lire Mira Stambak et Monique Vial, « Problèmes de l'inadaptation scolaire », *Enfance*, tome 23, n°1, 1970

¹⁸ Voir « L'Éducation prioritaire en France. Donner plus à ceux qui ont le moins », *Points de Repères*, n°42, mai 2019.

¹⁹ « Nous n'acceptons pas de rendre l'école responsable du chômage des jeunes » écrit Etienne Camy-Peyret dans l'éditorial de *L'US* de rentrée 1975 (n°1, 10 septembre 1975). En octobre, Jean Petite écrit un long article « L'école face au chômage » (*L'US*, n°2, 8 octobre 1975) qui déconstruit la surestimation des responsabilités

Du projet de réforme à la loi Haby : une ambition floue

Dès sa nomination, René Haby affiche son ambition d'une grande réforme du système éducatif, qui n'a jamais été réalisée depuis la parution du Plan Langevin Wallon en 1947. À la fin de la IV^e République, le projet Billères n'avait pas abouti. Et au début de la V^e, la réforme Fouchet-Capelle avait posé toute une série de questions non résolues²¹. Or cette volonté n'aboutit qu'à la vingtaine d'articles, au contenu très général, de la loi du 11 juillet 1975²². Fruit d'une stratégie choisie et/ou de l'évolution des circonstances, cette loi fera ensuite l'objet de pas moins de 89 textes d'applications (décrets, arrêtés, circulaires), publiés entre juillet 1975 et avril 1978²³. La dilution dans le temps de la réforme du ministre, accompagnée du flou de sa communication, pourtant fondamentale à ses yeux, caractérisent son action politique.

René Haby, « technicien » de l'éducation ou « expert » de la droite politique ?

René Haby n'est pas le premier « technicien » à occuper la rue de Grenelle depuis le début de la V^e République. Mais les deux anciens ministres dans ce cas de figure, Lucien Paye²⁴ (février 1961-avril 1962) et Pierre Sudreau²⁵ (avril-octobre 1962) n'avaient pas marqué les esprits par leurs ambitions et leurs réalisations.

René Haby est le seul ministre qui puisse se prévaloir d'avoir gravi tous les échelons de la carrière enseignante, et de bien connaître les rouages de l'institution. Il a commencé par être instituteur avant-guerre, formé à l'école normale départementale, a enseigné en cours complémentaire, puis est devenu professeur de lycée, après avoir obtenu une licence d'histoire-géographie. Non latiniste, il a été reçu major à l'agrégation de géographie en 1954. Il a été

de l'éducation dans ce phénomène.

²⁰ *L'US*, n°1, 8 septembre 1976

²¹ Antoine Prost, *Du changement dans l'école*, p. 94

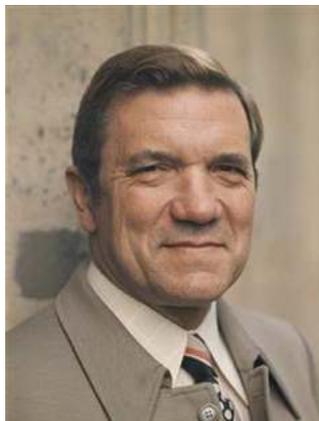
²² Loi n°75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation.

²³ Voir la liste établie par Laurent Gutierrez in Laurent Gutierrez et Patricia Legris (dir.), *Le Collège unique. Eclairages socio-historiques sur la loi du 11 juillet 1975*, Presses universitaires de Rennes, 2016.

²⁴ Inspecteur général et directeur général de l'organisation et des programmes scolaires.

²⁵ Haut fonctionnaire n'ayant cependant jamais eu de responsabilité dans le domaine de l'éducation.

provisoire puis inspecteur général après un passage à l'administration centrale, a soutenu une thèse d'État sur les houillères de Lorraine et a enseigné à l'université avant d'être, en 1972, nommé recteur de l'académie de Clermont-Ferrand.



René Haby,
ministre de
l'Éducation
(mai 1974-
mars 1978)

Il n'est cependant pas totalement novice dans le monde politique : bien que n'ayant jamais eu de responsabilité électorale ou d'engagement partisan, il a été, de 1966 à 1968, directeur de cabinet du gaulliste François Missoffe, alors ministre de la Jeunesse et des Sports. Auparavant, il était un proche collaborateur du recteur Jean Capelle, véritable auteur de la réforme du premier cycle réalisée sous le ministère de Christian Fouchet au début des années 1960, au point de quitter ses fonctions à l'administration centrale quand Capelle fut désavoué par son ministre.

En outre, avant son passage au rectorat de Clermont-Ferrand, il a fait partie d'un groupe de réflexion informel, « sous le sceau du secret », mis en place à la demande de Georges Pompidou par le ministre Olivier Guichard, chargé de faire des propositions pour réformer le lycée. Il aurait aussi fourni des notes d'argumentaire au candidat Giscard d'Estaing lors de la campagne présidentielle de 1974²⁶.

Derrière le technicien, il y a donc un homme aux engagements politiques clairement de droite, et considéré par le personnel politique conservateur comme une ressource pour élaborer des projets, comme un « expert » mobilisable.

Les étapes de la mise au point du projet

Le processus est assez long, constitué de phases d'accélération puis de latence, marquées par une certaine confusion et des contradictions, qui suscitent de tous côtés des oppositions de nature différente, au point que le président de la république Giscard d'Estaing est conduit à reprendre la main.

Gérer l'héritage : des débuts dans la confusion

René Haby ne cache pas sa sympathie pour son prédécesseur, Joseph Fontanet, qui l'a nommé recteur, et qui a mis en chantier une réforme du collège rejetée par une bonne partie des enseignants, en particulier par le SNES.

En première analyse, le syndicat estime d'ailleurs que le nouveau pouvoir n'entend pas remettre en cause les projets en cours²⁷, et la première entrevue entre sa direction et le nouveau ministre, le 12 juin 1974, ne clarifie guère les choses. En effet, lors de celle-ci, René Haby annonce à la fois qu'il sursoit à la mise en place de la réforme Fontanet, mais « sans en rejeter les lignes directrices », et qu'il a l'ambition d'une réforme globale « depuis le début de la scolarité » jusqu'à l'enseignement supérieur. Mais l'ensemble apparaît très flou, et le SNES déplore l'absence de toute « mesure concrète » mise en discussion²⁸.

L'échec du « colloque » de juillet 1974

Afin de mettre son projet sur les rails, René Haby organise, du 22 au 24 juillet 1974, un colloque auquel sont invitées les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves. C'est la mise en pratique de la « concertation », en lien avec l'idéologie de la « participation », qui fait débat dans les organisations. Le SNES, dès le départ, se montre réticent à y participer. Il tente de convaincre la FEN de choisir un « refus motivé », ce qui sera la position du SNALC, mais sans y parvenir. Celle-ci exprime cependant des réserves et considère que sa présence n'a pour but que de faire entendre ses propositions.

Dès le début des réunions des 25 ateliers, regroupant en tout environ 600 personnes, l'impression générale est celle d'une grande confusion. Au deuxième jour, la FEN et ses syndicats nationaux (notamment le SNES et le SNI) décident de claquer la porte, en compagnie

²⁶ Voir son témoignage in *René Haby par lui-même, Un engagement pour la jeunesse (1919-2003)*, INRP, 2008, notamment p. 69 à 71.

²⁷ « M. Giscard d'Estaing reprend à son compte la réforme

Fontanet », communiqué du 18 mai 1974.

²⁸ *Snes-Informations*, n°14 du 12 juin 1974.

du SGEN et de la CGT. La FCPE leur emboîte rapidement le pas.



Echec du colloque, *L'Enseignement public*

La déclaration de la FEN est claire sur les raisons de ce départ : un désaccord de fond. Les éléments mis en débat dans les ateliers « présupposent un système éducatif auquel elle ne peut souscrire²⁹ ». Ce qui est notamment pointé, c'est la logique ségrégative des intentions ministérielles, matérialisée notamment par la perspective d'une « évacuation » massive des élèves en fin de cinquième et la fin de la garantie d'accès au supérieur pour les bacheliers.

Ce départ précipité pouvait être attendu, compte tenu de l'engagement explicite de ces organisations en faveur de la gauche lors de la présidentielle. D'autres raisons s'ajoutent pour que le colloque s'achève en véritable fiasco. En plein milieu des travaux, le 24 juillet, se tient en effet un conseil des ministres consacré à la réforme de l'enseignement. Beaucoup des participants demeurés dans les ateliers se sentent piégés et contraints à servir de caution pour des décisions déjà en marche. Plusieurs quittent encore le colloque, dont Force ouvrière, le Syndicat national des collèges, mais aussi des organisations a priori beaucoup plus proches du pouvoir, comme la CNGA, ou l'association « Défense de la jeunesse scolaire ».

À la rentrée, *L'US*³⁰ publie une sélection de titres d'articles de presse, dont le moins critique est celui du *Monde*, qui parle d'une « concertation mal conçue ».

Latence et contradictions

Passé l'été, le ministre, sans avoir mis de côté son projet de réforme, ne l'affiche plus comme une préoccupation prioritaire. La rentrée 1974 se passe, sans que le colloque de juillet ait de prolongement. Les contacts entre le SNES et le ministre, comme l'audience du 25 septembre 1974, sont essentiellement consacrés aux questions d'emploi et de budget, et le syndicat lui-même ne revient guère sur la question dans sa communication. Les tentatives du SNES et du SNI de renouer un dialogue unitaire, peu de temps après le « congrès du manifeste » de la FEN, en novembre 1973, où les tensions avaient été très vives, allant jusqu'à la menace de l'exclusion du SNES et du SNEP³¹, aboutissent à un accord, sous forme de « déclaration commune », le 5 décembre, sur des questions essentiellement corporatives, et plus particulièrement celle de la précarité³².

Cette période de « latence » est d'autant plus étonnante que les pistes de réforme et le calendrier semblaient posés dès la fin du mois de juillet : la date du 9 octobre est fixée comme limite « extrême et à ne pas dépasser » pour l'examen du projet de loi en conseil des ministres.

Il semble qu'au niveau du ministre, et du gouvernement, plusieurs questions soient difficiles à trancher. D'abord celle, lancinante et lourde d'enjeux, de la « formation des maîtres », en l'occurrence du type de professeur des futurs collèges, établissements uniques du premier cycle déjà prévus dans la réforme Capelle-Fouchet de 1963. Question qui avait alors fait débat entre professeurs de « l'enseignement court » ou du « premier cycle du second degré »³³.

Ensuite, l'avenir du baccalauréat, tant dans sa forme que dans sa fonction de « sésame » ouvrant à l'enseignement supérieur³⁴. Plusieurs réunions interministérielles se tiennent dans le courant du mois d'octobre pour tenter d'accorder les positions.

Des annonces au compte-gouttes

Malgré tout, le ministre ne peut pas se taire ni attendre trop longtemps la stabilisation des choix gouvernementaux sans donner l'impression de rester sur l'échec du colloque de juillet. Et ce

²⁹ *L'US*, n°1, 4 septembre 1974.

³⁰ *L'US*, n°1, 4 septembre 1974

³¹ Alain Dalançon, *Histoire du Snes, tome 2, les années tournant (1967-1973)*, IRHSES, 2007, p.480-488.

³² Publiée dans *SNES-Informations*, n°6, 8 janvier 1975.

³³ A. Prost, *op. cit.*

³⁴ André D. Robert, « Le « projet de modernisation du système éducatif » : prémices proches et lointaines, contexte, processus d'élaboration (été 1974-février 1975) » in L. Gutierrez et P. Legris (dir.), *op.cit.*

d'autant plus que les syndicats enseignants de la FEN n'ont pas attendu pour entrer dans l'action, avec une série de grèves tournantes par académie, du 10 au 18 octobre. À la fin du mois, René Haby fait le choix de communiquer à la presse ses premières orientations, tout en restant dans un certain flou. Il parle surtout d'une modification des rythmes de progression des élèves, avec l'allongement de la scolarité dans le premier degré, « compensé » par la possibilité pour les plus doués de sauter plus facilement des classes, et la suppression des redoublements jusqu'à la troisième. Il évoque aussi la mise en place d'un baccalauréat en deux parties, mais là encore de façon assez imprécise.



Il prévoit une nouvelle vague de concertations et consultations, mais celles-ci tardent à se matérialiser et la communication, quand il y en a, en direction des organisations syndicales les laisse sur leur faim. Etienne Camy-Peyret, secrétaire général du SNES, déplore ainsi une « étrange méthode de concertation qui consiste à donner aux organisations syndicales des informations partielles sur quelques aspects de la réforme » et « à retarder au maximum la communication des intentions sur des questions décisives³⁵ ».

Le 10 janvier, lors de ses vœux à la presse, Haby annonce que la discussion portera sur trois « corbeilles » correspondant à trois « descriptifs » fournis par le ministère, qui concernent l'état du

système éducatif, l'administration des établissements et les contenus d'enseignement. Il avance quelques idées, dont certaines semblent être dans l'air du temps, comme la remise en cause (qui ne se fera pas) de l'inspection générale³⁶. Il insiste aussi sur le fonctionnement administratif et le renforcement de l'autonomie des établissements, qui, jusque-là, était restée relativement en arrière-plan.

Un observateur averti, le journaliste du *Monde*, Yves Agnès, ne peut s'empêcher de constater que « le ministre de l'éducation semble (...) sortir en permanence de son chapeau de nouveaux projets, de nouvelles idées qui, parfois, peuvent prendre de court ses interlocuteurs, y compris parmi ses propres collaborateurs³⁷ ». Si Haby met en avant le volume de « concertation » qu'il a mené, notamment avec les organisations syndicales, il peine à se défendre de l'accusation de ne discuter que des marges et des points de détail.

La polémique entre le ministre et la FCPE (qu'on appelle encore couramment « Fédération Cornec ») témoigne de ce flou. Ainsi, la fédération de parents d'élèves, lors d'une conférence de presse tenue le 16 janvier, formule des réserves et des oppositions à certaines mesures envisagées, ce à quoi le ministre rétorque que cette fédération « ne paraît donc connaître des projets ministériels que des éléments très fragmentaires, et, à certains égards, dépassés », et donc s'oppose à des mesures déjà abandonnées. Ce qui, d'une certaine façon, corrobore que sa communication n'est pas d'une grande clarté.

« Propositions pour la modernisation du système éducatif » de février 1975

A l'issue du conseil des ministres du 12 février 1975, René Haby tient une conférence de presse pour présenter son projet, intitulé « Propositions pour la modernisation du système éducatif ». Il s'agit d'un texte long, développé, construit, très éloigné dans sa forme des bribes et lignes directrices communiquées jusque-là. Ce document est précédé d'une mise en scène de l'esprit de la réforme par le président de la République, qui montre son intérêt pour la question. Ainsi, le 6 février, Giscard reçoit pour un déjeuner à l'Élysée des « enseignants et administrateurs » de l'Éducation nationale, méthode qu'il utilise systématiquement.

³⁵ SNES-*Informations*, n°4, 27 novembre 1974.

³⁶ Voir « La contestation de l'inspection dans les années 1970 » in « L'évaluation du travail enseignant en question (2) », *Points de Repères*, n°39, mai 2011.

³⁷ Yves Agnès, « M. Haby envisage une autonomie accrue des établissements et une réforme de l'inspection », *Le Monde*, 13 janvier 1975.

quement pour montrer sa proximité avec les « vrais gens », mal représentés par les organisations syndicales³⁸. Il annonce alors trois pistes : donner à tous les élèves un « savoir minimum », faire acquérir un « savoir-faire pédagogique » à tous les enseignants, et revaloriser l'enseignement technique et professionnel. Plus classiquement, le conseil des ministres du 12 est précédé, le 7, d'un conseil restreint à l'Élysée³⁹, au cours duquel Giscard insiste sur la nécessité d'une large concertation sur la réforme. Dans l'esprit de la V^e République, le président reprend donc la main en chapeautant de près son ministre.

Les principales mesures présentées à ce moment concernent quatre grands domaines.

- D'abord, dans le premier degré, il s'agit surtout de modifier le rythme de la scolarité. L'entrée au CP se ferait à cinq ans pour une scolarité de six années (donc rallongée d'un an), mais avec la possibilité pour les meilleurs élèves de sauter une, voire deux classes, et donc d'arriver en sixième à neuf ou dix ans. Les redoublements, en revanche, seraient supprimés.

- Les CEG, CES et premiers cycles de lycées disparaîtraient, remplacés par une « école moyenne » unique, ou « collège », organisée en deux cycles (observation 6^{ème}/5^{ème}, orientation 4^{ème}/3^{ème}), et dont les études seraient sanctionnées par un « brevet des collèges » se substituant au BEPC⁴⁰. Au sein de ces établissements, les filières seraient supprimées, mais resterait la possibilité de mettre en place des classes « à programme allégé ».

- Au lycée, il y aurait une coupure entre les deux premières années et la terminale, qui serait entièrement optionnelle. Le bac, d'ailleurs, serait organisé en deux parties, avec un « barrage » en fin de première.

- De plus, tous les établissements du second degré seraient placés sous le statut d'« établissement public à caractère pédagogique », et dotée d'une plus grande autonomie, mais essentiellement exercée par le chef d'établissement, les

conseils mis en place après 1968 étant revus dans leur composition et leur fonctionnement.

Enfin, le ministre envisage la création d'un nouveau corps d'enseignants, les « professeurs brevetés », appelés à exercer en collège, et qui remplaceraient les PEGC.

Une réaction immédiate du SNES

Dès la fin janvier, le SNES, indiquant que le ministre se prépare à présenter son projet et que certaines informations circulent à son sujet, procède à une première appréciation des propositions qu'il a réussi à se procurer⁴¹. Il dénonce l'appauvrissement des contenus et des méthodes, la réduction de fait de la scolarité obligatoire à 14 ans, du fait d'une coupure après la cinquième permettant un « départ important d'élèves », l'extension des pouvoirs des chefs d'établissements, mais reste plutôt neutre sur la question des professeurs brevetés⁴².



L'US

³⁸ Le nouveau président multiplie ces mises en scène de contact direct avec la population : il a ainsi reçu pour un petit déjeuner, la veille de Noël 1974 les éboueurs de l'avenue de Marigny ; le 22 janvier 1975, il est reçu à dîner, avec son épouse, chez le couple Cucchiarini, de modestes encadreurs parisiens. Il va systématiser ensuite ces « dîners chez les français » (voir Christian Delporte, *La France dans les yeux. Histoire de la communication politique de 1930 à aujourd'hui*, Flammarion, 2007, et notamment le chapitre 8 « Giscard au risque de la surexposition »).

³⁹ Autour du Président de la République participent René Haby,

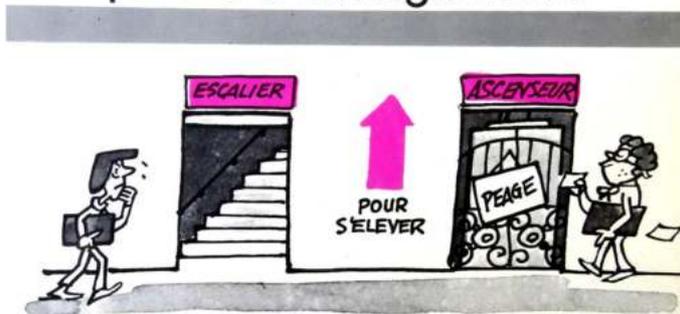
Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux universités, Annie Lesur, secrétaire d'État à l'enseignement préscolaire, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'Économie et des Finances, Gabriel Perronet, secrétaire d'État à la Fonction publique.

⁴⁰ Le brevet d'études du premier cycle (PEPC) avait été créé en 1947, pour remplacer le brevet élémentaire.

⁴¹ Témoignage de Jean Petite.

⁴² « Réforme Haby, tout le syndicat est concerné », déclaration du secrétariat national, *L'US*, n°4, 29 janvier 1975.

une remise en cause sans précédent du service public d'enseignement



La réunion d'un conseil national extraordinaire est décidée pour le 18 février 1975, date à laquelle le syndicat pense avoir le projet définitif du gouvernement. Le calendrier initial prévoit en effet un examen du projet de loi par le conseil des ministres à la fin février, et un passage devant le parlement dans la foulée.

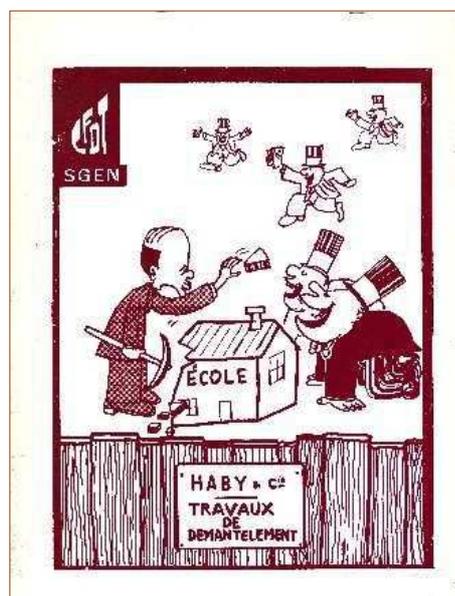
La motion que le CN adopte⁴³ pose les bases de l'argumentaire du SNES pendant toute la période.

Si le syndicat concède des avancées, elles sont peu nombreuses : retrait définitif du projet Fontanet, maintien des certifiés en collège, et surtout, suppression des filières des CES. Elles sont aussi mises à l'actif de l'action syndicale, ce qui est indéniable pour les deux premières, mais moins évidente pour la dernière : même si l'engagement du SNES dans cette voie a pu compter, il n'a sans doute pas été déterminant dans les choix politiques.

Pour le reste, le paradigme explicatif est celui du décalage entre les « objectifs affirmés » du projet et la réalité des mesures envisagées. Sur les objectifs – réaliser l'égalité des chances et adapter et moderniser le système éducatif pour élever le niveau culturel de la nation – le SNES ne peut qu'approuver. Il en est de même, bien que cela puisse faire un peu plus débat dans la profession et dans le syndicat, de l'amélioration de la vie scolaire par une extension de l'autonomie des élèves.

Sur la réalité, le syndicat dénonce la volonté d'« organiser sous des formes nouvelles les inégalités entre les élèves (...) puis l'élimination du plus grand nombre des enfants des travailleurs ». Ce qui est en cause, c'est le maintien, ou l'invention, de formes ségrégatives, malgré la suppression des filières et l'unification des CES et CEG. Le SNES rappelle ainsi sa demande de suppression des CPPN et CPA⁴⁴, et exprime son refus des « classes à programme allégé », ainsi que de la possibilité de « sorties massives d'élèves » à « tous les niveaux⁴⁵ ».

Il condamne les projets de formation des maîtres, qu'il analyse comme une dégradation, s'oppose à la mise en place d'une terminale entièrement optionnelle, qu'il qualifie de « pseudo-propédeutique », s'interroge sur la conception ministérielle des contenus d'enseignement, signale les risques d'autoritarisme renforcé, et rappelle que tout cela s'inscrit dans le contexte global d'un « budget d'austérité ». En conclusion, le SNES qualifie les propositions d'Haby de « projet d'un pouvoir étroitement soumis aux impératifs de la grande bourgeoisie capitaliste », et totalement opposées à « un projet de réforme démocratique de l'enseignement ».



⁴³ L'U., n°5, 26 février 1975

⁴⁴ Classes pré-professionnelles de niveau et classes préparatoires à l'apprentissage (pour une analyse et un historique, voire Philippe Chevallier, « Les filières scolaires de l'échec », *Revue française de pédagogie*, volume 77, 1986.

⁴⁵ Ce qui est une lecture excessive, car le projet prévoit essentiellement un pallier d'orientation en fin de cinquième, qui

perdurerait jusqu'en 1994. On peut considérer que la suppression des filières en 6^e/5^e a eu pour effet au contraire d'augmenter la poursuite d'études jusqu'en troisième, mais cet effet a été très lent : de 73 % au début des années 1970 à 80 % quinze ans plus tard (Jérôme Krop, « Les effets de la réforme Haby à la lumière des statistiques scolaires » in L.Gutierrez et P.Legrès (dir.), *op.cit.*)

Un accueil globalement froid ou hostile dans le monde éducatif

Ces appréciations particulièrement négatives, qui situent d'ailleurs la bataille plus sur le terrain politique que dans le champ éducatif, ne sont pas isolées. Le SGEN et la CFDT parlent ainsi d'une « mystification » et d'un projet « fondamentalement réactionnaire » qui veut « réaliser les objectifs de la classe dominante dans une perspective technocratique et élitiste, au détriment des travailleurs et de leurs enfants. » Son secrétaire général adjoint, Jacques George, dans une conférence de presse, le lendemain des annonces de René Haby, évoque même une « restauration de l'obscurantisme⁴⁶ ».

Plus mesuré, le SNETP-CGT estime que le projet « n'envisage nullement d'éliminer les retards scolaires ; tout au contraire, il tend à les diluer pour les rendre moins apparents ». Mais la fédération CGT de l'éducation est plus radicale dans sa critique, estimant, comme le SNES et le SGEN, que le but de la réforme est d'« adapter le système éducatif afin qu'il réponde mieux aux impératifs de la société capitaliste en crise ». Le SNALC, convaincu à l'inverse d'une « menace de soviétisation » du système éducatif, n'en appelle pas moins ses adhérents à intervenir auprès de leurs députés pour faire échec au projet.

Même opposition des organisations lycéennes et étudiantes proches du Parti communiste : l'UNCAL critique un projet qui « aggrave la sélection, conserve et accentue la ségrégation sociale, dévalorise le contenu de l'enseignement » ; de son côté, l'UNEF (Renouveau) pointe surtout la remise en cause du baccalauréat comme clef pour entrer à l'université. Même l'UNI, pourtant située bien à droite, émet « les plus expresses réserves » contre les dispositions visant à accroître l'autonomie des établissements et à remettre en cause le système national des diplômes. La conférence des présidents d'université, réunie le 20 février, est hostile à la création d'un corps de professeurs brevetés et exprime, elle aussi, des réserves sur une année de terminale trop spécialisée.

Du côté des parents d'élèves, il n'y a guère plus d'enthousiasme. La FCPE, tout en reconnaissant

d'abord que « certaines propositions peuvent paraître intéressantes », indique rapidement que le projet est « inacceptable » car il « ne se prononce pas clairement sur les objectifs assignés au service public et les moyens qui lui seront accordés ». La PEEP pour sa part, si elle approuve globalement le projet, ne semble pas convaincue que le gouvernement mettra les moyens nécessaires à sa réalisation dans de bonnes conditions.

Deux associations qui pèsent dans le débat à l'époque, la Société des agrégés, clairement conservatrice, et Défense de la Jeunesse scolaire, plus atypique, montent aussi au front. La première parle d'une « mise à mort » de l'enseignement secondaire français si la réforme se concrétise, et la seconde met en avant les contradictions entre le projet et les intentions affirmées du président de la République, et l'estime « astucieusement mais intensément régressif sous le couvert d'un langage flatteur ».

Dans les partis de gauche, tant le PCF que le PS ou le PSU se placent dans l'opposition avec le projet⁴⁷.

Il n'y a guère, au bout du compte, que la CNGA, bien peu représentative⁴⁸, qui soutienne pleinement le ministre, et l'appelle même à ne faire « aucune concession » aux syndicats majoritaires, signe cependant qu'elle ne se fait guère d'illusions sur le soutien effectif qu'elle peut apporter au pouvoir.

Unanimité dans le SNES et la FEN

Ce rejet quasi-général se traduit dans les débats internes du SNES et de la FEN par une unanimité qui tranche avec la vigueur des affrontements des années précédentes, notamment depuis le changement de direction du SNES en 1967.

Les débats du conseil national du SNES du 18 février⁴⁹ ne voient ainsi aucune véritable opposition entre tendances. Au nom d'UID, Louis Astre et Jacques Estienne abondent dans le sens de l'analyse proposée par Unité et Action : « Les camarades UID partagent la critique faite par la direction contre le rapport Haby. Derrière l'apparence de la suppression des filières, on retrouve dès l'école maternelle (...) un renforcement de la ségrégation » indique le

⁴⁶ *Le Monde*, 15 février 1975.

⁴⁷ Jérôme Krop, « La gauche et la création du collège unique. Débats et contestations de la Loi Haby (1974-1978) », in Ismaïl Ferhat (dir.), *Les gauches de gouvernement et l'école. Programmes, politiques et controverses du Front Populaire à 2012*, Presses

universitaires de Rennes, 2019.

⁴⁸ 5, 25% des exprimés aux élections professionnelles de 1975.

⁴⁹ *Snes-Informations*, n°10, 12 mars 1975, p.42 et suivantes.

premier, tandis que le second estime le projet Haby « plus grave que le projet Fontanet ». Jean-Claude Guérin (Rénovation syndicale) tente bien d'accentuer les clivages en expliquant que le projet Haby n'est pas qu'un « projet réactionnaire », mais c'est au final pour aboutir à la conclusion, largement partagée, que « c'est le meilleur projet pour faire jouer à l'école un rôle ségrégatif ». René Revol (FUO) résume finalement les débats en expliquant que les membres du conseil national sont « tous d'accord pour dire que ce projet s'oppose à toutes [leurs] revendications ».

Si, finalement, UID d'une part et l'EE-RS présentent des textes alternatifs à celui de la direction, ceux-ci ne se distinguent pas par leur analyse de fond, mais par les modalités d'action proposées : un refus de toute concertation avec le ministre pour les uns, une demande de réunions et d'actions communes avec les lycéens et collégiens et d'une unité d'action avec la CGT et la CFDT pour les autres⁵⁰.



⁵⁰ Le texte UA est adopté par 41 voix contre 11 au texte UID, 9 à celui d'EE-RS, 2 votes contre les trois, et 6 abstentions.

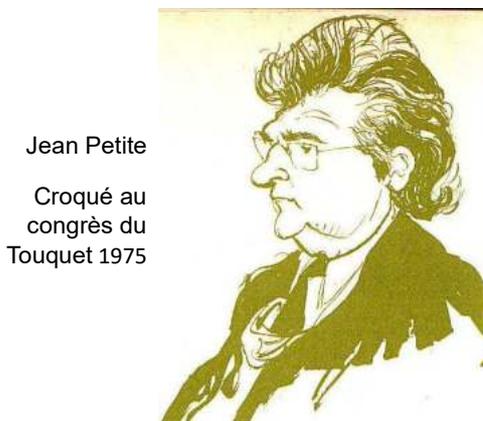
Dans la FEN, l'accord va aussi être très rapidement réalisé. Le conseil national du SNI, réuni le même jour que celui du SNES, formule ainsi un « avis défavorable » sur le projet. L'approche est sensiblement différente de celle du SNES, puisque le syndicat du premier degré met en avant dans le projet « une conception des responsabilités éducatives de la nation selon deux perspectives : l'une aristocratique et privée, l'autre commune et publique ». Mais ce rejet permet de faire l'unité aussi dans la FEN. À l'issue de la réunion de la CA fédérale du 19 février, André Henry, secrétaire général, résume : « La FEN juge ces propositions inacceptables ».

Mobilisation lycéenne et « manœuvre en recul » d'Haby

Face à une telle levée de boucliers, le ministre prend appui sur les recommandations du Président de la République pour « poursuivre la concertation ». Il annonce ainsi la réunion, à partir de la mi-mars, de douze groupes de travail consacrés aux contenus d'enseignement que le projet ministériel envisage de repenser. De fait, le calendrier est modifié : le projet de loi attendu fin février est finalement annoncé pour avril. Pendant cette période, l'opposition à la réforme ne désarme pas. Le mois de mars est marqué par une très forte mobilisation des lycéens contre la réforme. Celle-ci débute le 28 février au lycée Kérichen de Brest, fait rapidement tâche d'huile dans la ville et le département, avant que le relais ne soit pris dans les établissements parisiens. Le 12 mars, 45 000 lycéens défilent dans Paris, et les actions se poursuivent partout en province. Le ministre ne trouve d'abord comme réponse que la dénonciation de la « grossière caricature de mauvaise foi des propositions [qu'il a] formulées pour la modernisation de notre enseignement⁵¹ » que propageraient les lycéens mobilisés et il invite, par lettre circulaire, le 14 mars, les proviseurs à informer les familles de toute absence d'élève en cours. L'expédition du principe d'autorité des chefs d'établissement, relayée par celle des parents, qui avait pourtant été battu en brèche pendant 68 et surtout dans les années suivantes, ne calme en rien la mobilisation, au contraire. Haby est finalement contraint d'annoncer, trois jours plus tard, une « concertation nationale » avec les représentants des lycéens, fixée au 9 avril. Il fournit enfin aux organisations syndicales et associations de parents d'élèves, le 20 mars, un

⁵¹ AFP, 13 mars 1975.

avant-projet, intitulé « Dispositions de nature législative susceptibles de figurer dans le projet de loi relative aux enseignements publics du premier et du second degré ».



Jean Petite
Croqué au
congrès du
Touquet 1975

Le congrès national du SNES qui se tient à ce moment, du 18 au 21 mars, au Touquet, « appelle à mettre en échec le projet Haby-Giscard » et reformule, sans la modifier, l'appréciation des propositions faite le mois précédent. L'objectif du ministre est de « rendre moins visible mais plus efficaces et consenties ses fonctions [du système scolaire] de ségrégation sociale en organisant des enseignements à plusieurs vitesses qui permettent d'éliminer dès 14 ans et, à tous les paliers, de sortir des masses d'élèves en fonction de leur origine sociale⁵² ».

Si la mobilisation lycéenne s'arrête avec les vacances scolaires (du 22 mars au 7 avril), elle reprend de plus belle à la rentrée, et la tentative de désamorçage du 9 avril n'est guère concluante. René Haby semble s'enliser dans une double volonté d'une part d'afficher une « concertation » large, et donc prenant un certain temps, et son refus de toute remise en cause des orientations qu'il a déjà formulées, ce qui donne l'impression d'un sur-place. Dans son éditorial de *L'US* du 23 avril, Étienne Camy-Peyret analyse cette nouvelle phase de latence comme une « manœuvre en recul du gouvernement » qui, d'après lui, « a été obligé de reculer devant une opposition démocratique quasi-générale⁵³ ».

La reprise en main de la réforme par Giscard : une bataille de calendrier au sein de l'exécutif

Depuis la fin du mois de mars, des rumeurs circulent sur un éventuel « lâchage » du ministre de l'Éducation par le président de la République⁵⁴. Celui-ci ne peut cependant laisser en plan une réforme éducative qu'il a souhaitée et soutenue. Le 10 avril, lors d'un séminaire gouvernemental qui se tient à Rambouillet, sont examinés les moyens de sortir de la crise provoquée par le vaste rejet des propositions du ministre et la mobilisation des jeunes, sans que celui-ci débouche sur une véritable stratégie. C'est donc Giscard qui va reprendre l'initiative. Le 25 avril, il reçoit René Haby pour un entretien dans lequel sont redéfinis l'objectif et la méthode. Or, si le Président de la République a jusque-là laissé les coudées franches à son ministre, il ne partage pas la même vision que lui des priorités, ni sur le fond, ni sur la forme⁵⁵. Haby est contraint, dès le 29 avril, d'indiquer devant le Conseil économique et social que son projet va sans doute être encore modifié « assez radicalement ». La veille, devant la toute nouvelle « UDR-Jeunes », pilotée par un proche du Premier ministre, Robert Grossmann⁵⁶, il avait expliqué que sa réforme prendrait du temps à se mettre en place.



C'est un tout autre choix que fait Jacques Chirac. Le 15 mai, un conseil restreint est réuni à l'Élysée, au cours duquel le Premier ministre indique que si le projet n'est pas présenté et engagé dès le mois de juin, il n'y aura pas de réforme. Un calendrier est annoncé : examen du projet de loi

⁵² *Snes Informations*, n°11, 8 avril 1975.

⁵³ *L'US*, n°6, 23 avril 1975.

⁵⁴ Yves Agnès, « La « solitude » du ministre », *Le Monde*, 21 mars 1975.

⁵⁵ Brunot Poucet, « Réforme du système éducatif ou instauration du

collège unique ? Haby et Giscard, deux visions divergentes de la réforme », in L. Gutierrez et P. Legris (dir), *op.cit.*

⁵⁶ Fondateur de l'Union des jeunes pour le progrès en 1965, Grossman est un élu local strasbourgeois, secrétaire général de l'UDR.

par les conseils consultatifs⁵⁷ fin mai, et adoption par le conseil des ministres début juin. Haby a beau faire de la résistance, déclarant ainsi à la sortie de cette réunion que le texte serait examiné par le parlement au plus tôt à la session d'automne, mais plus vraisemblablement au printemps 1976, il se voit contraint de suivre un rythme différent.

L'entrée dans la mobilisation des syndicats enseignants

Le mois de mai est marqué par le « relais » de la mobilisation par les syndicats enseignants. Le second degré ouvre la marche. À l'appel du SNES, du SNEP et du SGEN-CFDT, une journée nationale de grève est organisée le 15 mai pour défendre « les conditions de travail et d'emploi ». Au-delà des traditionnelles batailles de chiffres (le ministère annonçant 30 à 35 % de grévistes, le SNES et le SGEN à peu près le double), on peut considérer que la grève est un avertissement, en cette fin d'année scolaire, mais pas un raz-de-marée contre une réforme dont les contours restent flous.



Manifestation parisienne du 29 mai 1975

Le 23 mai, le CEGT (Conseil de l'enseignement général et technique) examine le projet qui a déjà été modifié par rapport aux annonces de la fin mars, et donne un avis

défavorable. Le lendemain, à l'initiative du CNAL avec le soutien de nombreuses autres organisations (dont la CGT, FO, la CFDT), une manifestation nationale à Paris réunit entre 12 000 et 60 000 personnes. C'est là encore un demi-succès, qui s'explique en partie par le retour de dissensions internes à la FEN, en lien avec les affrontements dans la gauche politique. Le 11 mai, en effet, s'est tenue une « journée des enseignants socialistes⁵⁸ » au cours de laquelle la direction du PS a appelé ses membres syndiqués à la FEN à se regrouper au sein de la tendance UID, ce qui provoque des réactions vives à la fois du côté du Parti communiste, qui dénonce la logique de « courroie de transmission » que le PS veut faire jouer à la fédération syndicale, mais aussi de la tendance UA, qui compte de nombreux socialistes⁵⁹. Un des résultats les plus visible est l'absence des principaux responsables politiques de gauche dans la manifestation. Celle-ci, cependant, permet de maintenir la pression sur le ministre.

Le 26 mai, le CSEN (Conseil supérieur de l'Éducation nationale) approuve le projet Haby. Ce vote, qui n'est pas étonnant compte tenu de la composition de ce conseil⁶⁰, va cependant avoir un effet sur le syndicalisme enseignant, puisqu'il ouvre une crise entre le SNALC, opposé à la réforme, et la CGC, à laquelle il appartient, qui se prononce « pour ». Cette crise aboutira à la désaffiliation du syndicat de sa confédération, en 1978⁶¹.

La phase parlementaire

Le projet de loi est donc présenté et approuvé, avec quelques modifications marginales, lors du conseil des ministres du 4 juin, et inscrit immédiatement « en urgence » à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, qui l'examine du 17 au 20 juin. Les députés socialistes, après avoir envisagé de ne pas assister au débat pour protester contre un « texte croupion déposé en catastrophe⁶² », participent avec les communistes à une critique en règle du texte. Les débats sont particulièrement vifs, et s'achèvent par un vote sans nuance : à quelques rares individualités près, les groupes de droite (UDR, Républicains indépendants et

⁵⁷ Il s'agit du Conseil de l'enseignement général et technique (CEGT) et du Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN).

⁵⁸ Ismaïl Ferhat, *Socialistes et enseignants. Le Parti socialiste et la fédération de l'éducation nationale de 1971 à 1992*, Presses universitaires de Bordeaux, 2017, p.143 et suivantes.

⁵⁹ Pour n'en citer qu'un, Jean Petite, responsable du secteur pédagogique du SNES.

⁶⁰ Sa composition ne donne plus automatiquement la majorité aux représentants du monde de l'éducation, comme au CEGT.

⁶¹ « Les Paradoxes du SNALC », *Points de Repères Infos*, n°37, octobre 2018.

⁶² Gaston Defferre, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, cité dans *Le Monde* du 18 juin 1975

centristes et réformateurs) votent pour, et les deux groupes de gauche (socialistes et radicaux, communistes) votent contre. Le texte est ensuite examiné par le Sénat, les 27 et 28 juin. Après l'échec attendu d'une motion préalable déposée par les communistes et défendue par Georges Cogniot, qui présente ensuite de nombreux amendements de fond, les socialistes annoncent leur décision de ne pas participer au débat, ce qui les conduit à s'abstenir sur le texte final, les communistes seuls votant contre.

La droite parlementaire n'est cependant pas en reste dans une critique, d'inspiration élitiste, du texte. Ainsi, la principale modification apportée par la majorité, à la suite des recommandations de la commission des affaires culturelles et de son rapporteur, le sénateur Adolphe Chauvin⁶³, consiste en l'introduction, en « compensation », des « actions de soutien » aux élèves en difficulté dans les collèges, « d'activités d'approfondissement » pour les « élèves qui peuvent en tirer bénéfice », autrement dit les « bons ».

« Rien n'est réglé »

Pour le SNES, Suzanne Mamane fait un assez long compte rendu des débats à l'Assemblée⁶⁴, citant amplement les orateurs de gauche (notamment Jacques Chambaz, Jean-Pierre Cot, Jack Ralite, Louis Mexandeau, Daniel Le Meur...), qu'elle présente comme des « porte-paroles déterminés » opposés aux « tristes revanchards de mai 68 » de la droite. Elle conclut cependant « Loi votée, rien n'est réglé ».



Suzanne Mamane, Jean Petite et E. Camy-Peyret, Congrès SNES 1972

La caractéristique principale du texte législatif, en effet, est son grand flou. L'essentiel est renvoyé

à des textes réglementaires à venir, prévus dans l'article 19, qui invente d'ailleurs une procédure inédite : le parlement sera saisi chaque année d'un rapport sur les textes d'application. Il y a donc clairement un compromis entre la volonté des « politiques », Président et Premier ministre, d'avancer vite, et celle de René Haby d'avancer « progressivement », sans doute pour aller le plus loin possible dans une réforme globale dont il n'a pas abandonné l'ambition.



Il faut cependant encore attendre, pour la publication des textes les plus déterminants. À l'exception d'une circulaire de juillet 1975 qui se contente, pour la classe de cinquième, de continuer l'abandon de la distinction entre filières I et II déjà en place pour la sixième, l'année scolaire 1975-1976 est quasiment « blanche ».

René Haby relance en effet la « concertation » en organisant des groupes de travail : sous la houlette de l'inspection générale, institution dont il a fait partie, il s'agit de réfléchir aux contenus et programmes d'enseignement, que la réforme implique de revoir intégralement.

La méthode Haby est cependant diversement perçue par les parlementaires. Ainsi, alors que deux lois « complémentaires » étaient annoncées lors du débat de juin⁶⁵, le représentant du ministre annonce en décembre à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale que ces questions feront l'objet de textes réglementaires et non de lois, ce qui provoque la réprobation à gauche, et la perplexité à droite⁶⁶. Se passer de l'intervention du pouvoir législatif devient une habitude dans ce régime présidentiel.

fonctionnement des établissements scolaires.

⁶⁶ Notamment du député UDR Jacques Legendre, rapporteur de la « loi Haby » en juin (*Le Monde*, 20 décembre 1975).

La dilution de la réforme

Un calendrier distendu par les échéances politiques

On peut trouver une autre piste d'interprétation de cette dilution de la réforme dans le calendrier politique. En janvier 1976, René Haby sort, renforcé, du très important remaniement ministériel. Non seulement il conserve son poste, ce qui signifie qu'il peut mettre en œuvre sa réforme, mais les deux secrétaires d'Etat qui lui était attachés, et avec lesquels l'entente était assez mauvaise, ne sont pas reconduits : Alice Saunier-Seité⁶⁷ remplace Jean-Pierre Soisson⁶⁸ aux Universités, et le secrétariat d'Etat aux enseignements pré-scolaires, occupé par Annie Lesur, est supprimé.



A. Saunier-Seité entre au gouvernement, J. Chirac en part et est remplacé par R. Barre

Mais les cantonales qui se tiennent en mars 1976, premières échéances électorales importantes depuis l'élection présidentielle, inquiètent le pouvoir, qui craint une progression de la gauche, et ne veut pas mettre de l'huile sur le feu avec une réforme polémique. Une quinzaine d'assemblées départementales basculent d'ailleurs à gauche à cette occasion.

A posteriori, René Haby fera de cette période une lecture politique, expliquant que « jusqu'en 1975 et même 1976, le Président de la République prenait la réforme à son compte, mais ensuite il a changé complètement (...) Giscard a vu que sa politique d'ouverture à gauche ne payait pas, ne lui valait pas de ralliement du côté de l'opposition, mais suscitait beaucoup de critiques du côté de l'électorat de droite⁶⁹. »

⁶⁷ Universitaire, elle avait été la première femme doyenne de faculté (1968) et première femme recteur (1973), fonction qu'elle occupe au moment de sa nomination.

⁶⁸ Celui-ci est nommé secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle, directement rattaché au Premier ministre.

⁶⁹ R.Haby, *op.cit.*, p.98

⁷⁰ Le Centre des démocrates sociaux (CDS) et les Républicains indépendants, qui se fédèrent en février 1978 au sein de l'Union pour la démocratie française (UDF).

Enfin, les tensions au sein de la majorité, entre les soutiens « du premier tour⁷⁰ » de Giscard, et les gaullistes de l'UDR menés par Jacques Chirac, sont de plus en plus vives. La question des « réformes » est centrale dans cet affrontement larvé, qui monte en puissance pendant l'été et se traduit fin août 1976 par la démission du Premier ministre, que l'intéressé annonce lui-même, et son remplacement par Raymond Barre, un « technicien » entré au gouvernement en janvier précédent⁷¹.



Une réforme par « salves », avec des reculs d'importance

Sans entrer dans le détail des nombreux textes pris en application de la loi, ou qui sont liés, de près ou de loin, avec la « réforme Haby », on peut distinguer trois moments clés de sa mise en œuvre réglementaire.

Le premier est la publication des principaux décrets, le 28 décembre 1976, soit deux ans et demi après le lancement du projet. Ceux-ci concernent l'organisation pédagogique des collèges, celle des lycées, ainsi que le statut des établissements scolaires du second degré⁷².

Le deuxième est, en avril 1977⁷³, la publication de onze circulaires qui fixent les programmes des principales disciplines enseignées au collège.

Enfin, en août 1977, des décrets et arrêtés⁷⁴

⁷¹ Professeur d'économie à l'université, il n'est cependant pas tout à fait novice en politique : directeur de cabinet du ministre de l'Industrie entre 1959 et 1962, il avait été vice-président de la Commission européenne de 1967 à 1973. Depuis le remaniement de janvier 1976, il était ministre du Commerce extérieur.

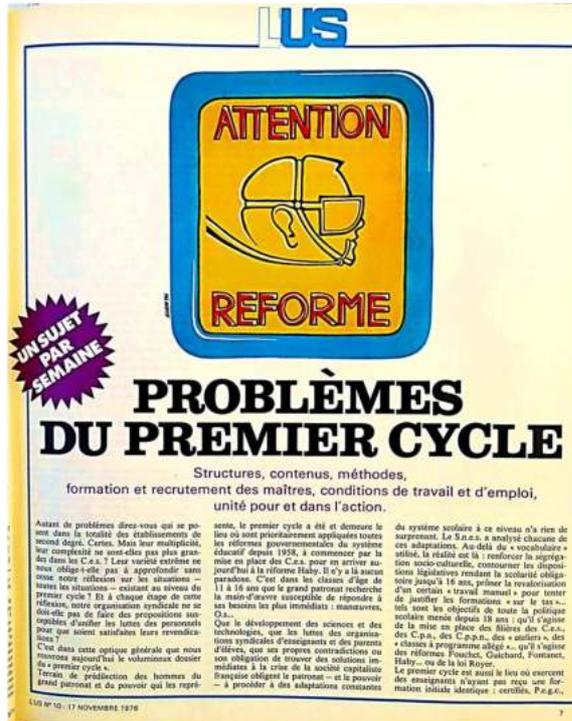
⁷² Décrets 76-1303, 76-1304 et 76-1305.

⁷³ Elles constituent l'essentiel des B.O., n°22 bis et ter du 9 juin 1977.

⁷⁴ Décrets 77-918 du 2 août 1977 et 77-985 du 29 août 1977 et leurs

modifient l'organisation du BEPC d'une part, et du baccalauréat d'autre part.

La lecture de ces textes fait d'abord apparaître d'importants reculs ou abandons par rapport aux projets initiaux du ministre.



La question des professeurs brevetés

Le premier d'entre eux concerne la réforme de la formation des maîtres, qui devait se traduire par la création d'un corps de « professeurs brevetés », recrutés à bac+2, pour enseigner dans les collèges. Le ministre a semble-t-il tenu à sa réalisation jusqu'en 1977, puisqu'un projet de décret statutaire a même été réalisé par les services du ministère⁷⁵, et qu'il y revient encore dans sa dernière conférence de presse en février 1978.

Paradoxalement, la position du SNES, si elle est défavorable, n'est pas radicalement opposée, à ce moment de la mise en œuvre de la réforme. L'objectif premier du syndicat est en effet de conserver la possibilité pour les certifiés d'exercer au collège, et plus particulièrement à ceux qui enseignaient dans les deux cycles des lycées⁷⁶. Une fois ce préalable levé, Françoise Regnaud fait remarquer que le niveau de formation universitaire

arrêtés joints.

⁷⁵ Il figure dans les archives de la Direction générale de la programmation et de la coordination du ministère de l'Éducation nationale (Archives nationales, 20020131/4)

des éventuels futurs brevetés serait supérieur à celui de la plupart des PEGC⁷⁷. Il faut resituer cette prise de position dans son contexte, et notamment dans la lutte interne à la FEN au sujet des champs de syndicalisation. Si le SNI peut trouver des arguments pour syndiquer les PEGC, qui sont pour la plupart d'anciens instituteurs, déjà adhérents de ce syndicat (qui prend d'ailleurs le nom de SNI-Pegc en 1976), il n'en aurait guère pour faire de même avec les « brevetés », que le SNES aurait bien vu remplacer les PEGC, sans porter atteinte à la situation des certifiés. En outre une plate-forme unificatrice a été mise au point dans le cadre d'Unité et Action, non sans débats, pour permettre la promotion des PEGC et donc leur syndicalisation au SNES. L'idée de constituer un grand syndicat du second degré dans la FEN est en train de germer, qui va être un sujet de conflit violent dans la fédération en 1980, après un premier abandon par Christian Beullac du recrutement des PEGC.

En attendant, le projet de professeurs brevetés est abandonné de fait. Il faut se référer au témoignage *a posteriori* du ministre, qui estime que les conséquences du passage de tous les certifiés dans le second cycle (plus aucun recrutement de certifiés et agrégés pendant quinze à vingt ans) étaient telles que la mesure nécessitait un accord au plus haut niveau du pouvoir, avant de conclure : « je n'ai pas eu de consignes, on m'a laissé me débrouiller⁷⁸ », et donc retarder une mesure qui lui tenait à cœur, et qui sera abandonnée par son successeur.

Le deuxième recul concerne le lycée

Son projet initial était un mélange de retour en arrière et de modernité. Ainsi, il souhaitait le retour à un baccalauréat en deux parties. Seuls, les reçus à la première partie auraient eu la possibilité de poursuivre en terminale. Il se serait agi d'un retour aux modalités de l'examen qui avaient cours de la Libération à 1963. La nouveauté aurait résidé dans la suppression des séries par l'instauration d'un tronc commun pour tous jusqu'en fin de première, tandis que l'année de terminale, centrée sur quelques disciplines, aurait été entièrement optionnelle. Là encore, le projet avance jusqu'au début de l'année 1977, puisque le décret du 28 décembre 1976 sur l'organisation de la formation

⁷⁶ Motion du bureau national du 18 octobre 1977.

⁷⁷ L'U., n°1, 8 septembre 1977.

⁷⁸ R.Haby, *op.cit.*, p.89.

dans les lycées, prévoit encore une formation au lycée divisée en « cycle de détermination » de deux ans et « une « terminale de spécialisation⁷⁹ », ainsi qu'un baccalauréat en deux parties⁸⁰. L'objectif avoué de cette nouvelle architecture est de permettre aux universités de « choisir » leurs étudiants, en fonction du profil de leur spécialisation en terminale.

Le SNES dénonce d'emblée une terminale devenue « pseudo-propédeutique entièrement optionnelle⁸¹ » et une dévalorisation du baccalauréat qui ne permettra plus à lui seul l'entrée dans le supérieur. Mais les volontés du ministre se heurtent aussi à l'hostilité du monde universitaire, qui est par ailleurs agité au printemps 1976 par une forte mobilisation étudiante contre une réforme qui prévoit une sélection à l'entrée de l'année de maîtrise⁸². Ce mouvement, d'une durée exceptionnelle, n'est sans doute pas étranger à l'évolution de la position de la secrétaire d'Etat aux Universités, qui passe d'un soutien à la réforme à une franche opposition⁸³, et obtient sur cette question le soutien du Premier ministre et du Président. L'arrêté qui, en août 1977, modifie à la marge l'organisation du baccalauréat, ne prévoit plus « deux parties » pour le diplôme, mais maintient le principe « d'épreuves anticipées » en fin de première.

De la « loi Haby » au « collège unique »

Ces reculs, qui réduisent considérablement les ambitions de René Haby, sont largement dus à la décision de Giscard de centrer la réforme sur l'idée de « collège unique ». C'est d'ailleurs ce que le Président met en avant lors de l'émission « Questions de temps », animée par Jean-Pierre Elkabach, sur Antenne 2, dès le 8 juin 1977. À des lycéens lyonnais invités pour l'occasion, il parle de « la réforme, « réforme Haby », que l'on va faire – et je préférerais qu'on l'appelle la réforme du collège unique, au lieu de lui donner le nom de tel ou tel ministre de l'Éducation –, le fait d'avoir un collège unique pour tous les jeunes Français⁸⁴. » Il s'agit ainsi, à la fois de limiter la réforme à un slogan facilement compréhensible, mais aussi de l'inscrire dans une démarche historique continue, comme une sorte d'aboutissement du projet

« d'école unique » portée par la gauche réformatrice depuis les années 1920.



Illustrations
Site du GERME



La mise à l'écart de René Haby

La mise à distance avec les ambitions de son ministre est déjà assez marquée, elle le devient de plus en plus, et, lors du conseil des ministres du 15 février 1978, René Haby est contraint par Raymond Barre, devenu Premier ministre, de justifier sa politique, avant de tenir une conférence de presse pendant laquelle il tente une nouvelle fois de dresser un bilan positif de son action.

⁷⁹ Article 2 du décret 76-1304 du 28 décembre 1976.

⁸⁰ Article 13 du même décret.

⁸¹ *L'US*, n°5, 26 février 1975.

⁸² « 1976 la grève générale de trois mois contre la réforme du deuxième cycle (Soisson et Saunier Séité) », sur le site du GERME (<http://www.germe-inform.fr/?p=2321> [consulté le 15 avril 2020])

⁸³ R. Haby, op.cit., p.95.

⁸⁴ Le *verbatim* de cette émission est consultable sur la base vie publique (<https://www.vie-publique.fr/discours/131375-antenne-2-questions-de-temps-une-emission-animee-par-jean-pierre-el> [consulté le 15 avril 2020]).

Candidat à la députation, sous l'étiquette du Parti républicain (membre de l'UDF), après un échec aux municipales l'année précédente, il est élu le 19 mars, dans une circonscription de Meurthe-et-Moselle tenue par la droite depuis le début de la V^e République et dont le sortant ne se représentait pas. Le 3 avril, lors du remaniement ministériel, il est remplacé par Christian Beullac, et ne reviendra jamais au gouvernement.

Il sera ensuite député pendant dix ans, mais ne jouera plus réellement de rôle dans la définition des orientations éducatives de son camp. Il n'a que « peu de contacts et d'échanges sur les questions pédagogiques » avec son successeur immédiat, et ne rencontre pas une seule fois René Monory entre 1986 et 1988⁸⁵.

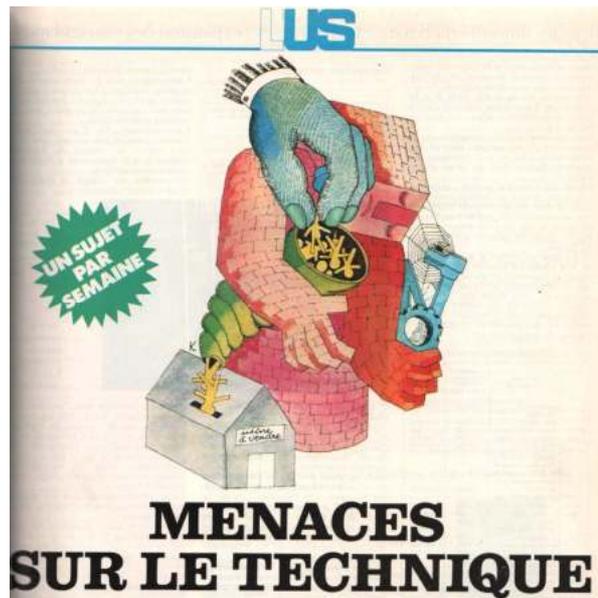
évoluent peu : de 13,2 % en 1973 à 12,1 % en 1981, et encore 9,7 % en 1985, à la veille de la loi Carraz qui transforme l'enseignement professionnel⁸⁶.

Ensuite, parce qu'au-delà de l'aspect pédagogique, la réforme porte aussi sur l'organisation des établissements scolaires, dans une logique couplant une plus forte autonomie des établissements et un accroissement des pouvoirs et de l'autorité du chef d'établissement. Elle revient ainsi sur un des principaux acquis de l'après 1968 : la démocratisation du fonctionnement des établissements. Ce dernier aspect, souvent oublié, est pourtant tout à fait significatif de la « méthode Haby », qui tout autant que le fond de sa politique, va susciter un profond rejet dans la profession et dans le SNES : il participe de l'appropriation par la droite du discours réformateur, tout en ouvrant la voie à une sorte de « libéralisme autoritaire » dont on peut définir le principe comme la recherche de la réforme non seulement sans, mais aussi contre les enseignants eux-mêmes⁸⁷.



Au-delà du collège unique

La réforme Haby ne peut cependant guère se résumer dans le slogan mis en avant par Giscard. Tout d'abord, parce que si les filières sont effectivement supprimées, le collège unique n'est pas le collège pour tous : les CPA et CPPN sont maintenues et, surtout, un pallier d'orientation en fin de cinquième, qui conduit les jeunes concernés à la préparation d'un CAP, est maintenu. On peut ainsi considérer que le changement de dénomination des CÉT (collèges d'enseignement technique) en LEP (lycées d'enseignement professionnel) est un subterfuge lexical : ces « évacués » ne sont pas dans un collège bis, mais dans un lycée (bis aussi), et le collège peut donc apparaître comme « unique ». De fait, en 1980, plus de la moitié des « lycéens » des LEP suivent une formation de CAP, et le taux d'orientation vers ces CAP « en trois ans » après la cinquième



La « méthode Haby » : un libéralisme autoritaire ?

La méthode politique suivie par le ministre s'inscrit parfaitement dans la stratégie libérale de Giscard et dans la dynamique d'appropriation par la droite de la rhétorique réformatrice. Le fil rouge

⁸⁵ R.Haby, op. cit, p.115 et 116.

⁸⁶ Louis Legrand et Georges Solaux, « Du CAP et de ses usages. (1959-1992) », *Revue française de pédagogie*, volume 100, 1992.

⁸⁷ Hervé Le Fiblec, « Les propositions du colloque d'Amiens à

l'épreuve du débat syndical » in Bruno Poucet et Julien Cahon (dir.), *Réformer le système éducatif. Le colloque d'Amiens « pour une école nouvelle »*, mars 1968, Presses universitaires de Rennes, à paraître.

de cette orientation consiste à imposer la réforme, au nom de l'adaptation aux changements de la société, non seulement sans les intéressés, mais le plus souvent contre eux. La concertation mise en scène est ainsi essentiellement conçue comme une des formes d'une propagande qui mobilise largement les moyens de l'État. Face à ce « libéralisme autoritaire », la stratégie du SNES va se développer dans deux directions. D'abord, sur le terrain idéologique, pour contester le caractère « réformateur » du pouvoir. Ensuite, dans la recherche de l'unité la plus large dans le refus de la réforme.

Révolution libérale ou appropriation de la rhétorique réformatrice ?

En décembre 1974, le journaliste Yves Agnès conclut un article consacré aux fondements pédagogiques des projets de réforme du ministre en disant qu'« avec M. Haby, le libéralisme giscardien a trouvé son expert en éducation⁸⁸. » Depuis 1968, en effet, la droite mène une offensive idéologique sur la question scolaire, avec l'objectif de se départir de son image conservatrice et « malthusienne » pour brandir l'étendard de la réforme. Il n'est pas étonnant que, pour l'essentiel, cette offensive vienne de la frange libérale, plutôt que gaulliste, de cette famille politique, frange que le nouveau président incarne parfaitement.

L'idéologie libérale

En 1971, Olivier Giscard d'Estaing, frère du futur président et alors député des Alpes-Maritimes, avait publié un ouvrage sur l'éducation, dont le sous-titre était éclairant : « Pour une révolution libérale de l'enseignement⁸⁹ ». La recette donnée était on ne peut plus claire : il s'agit d'appliquer au système éducatif des méthodes de gestion (on ne parle pas encore de « management ») inspirées du secteur privé, avec une forte autonomie des établissements dirigés par un chef d'établissement aux pouvoirs étendus, et placés, à la mode américaine, sous un contrôle externe uniquement « local ». Bref, de gérer les établissements « comme des entreprises ». Largement dénoncée par le SNES⁹⁰, ce projet « révolutionnaire » n'est que l'avant-coureur d'une entreprise plus globale de récupération des savoirs

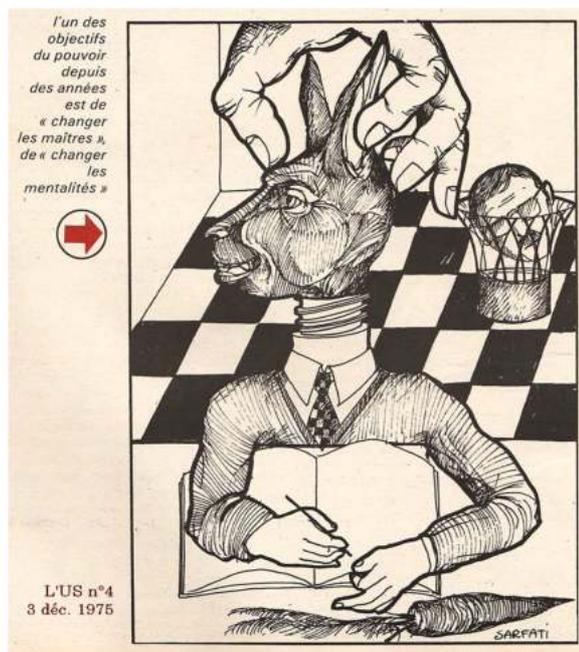
⁸⁸ *Le Monde*, 13 décembre 1974

⁸⁹ Olivier Giscard d'Estaing, *Éducation et civilisation*, Fayard, 1971

⁹⁰ Un long dossier, réalisé par Gérard Alaphilippe, est publié dans *L'US*, n°19, 2 juin 1971.

⁹¹ Jean-Louis Derouet, « Entre la récupération des savoirs critiques

critiques par le libéralisme, qui s'intensifie pendant le septennat de Giscard, mais ne sera totalement achevé que trois décennies plus tard⁹¹. La mise en avant des discours scientifiques, essentiellement de nature sociologique, qui interrogent, voire contestent, le caractère émancipateur de la forme scolaire, ouvre une brèche que les intellectuels et politiques libéraux vont largement emprunter.



La réforme « contre » les enseignants

En qualifiant, lors de sa conférence de presse du 20 février 1975, « d'épiphénomènes » les réactions négatives des syndicats enseignants à ses propositions de réforme, René Haby ne se contente pas, conformément aux usages de la rhétorique politicienne, de minimiser les oppositions, il exprime sans aucun doute le fond d'une pensée : pour réformer l'enseignement, il faudra aller « contre » les enseignants eux-mêmes. Cette idée n'est pas tout à fait nouvelle, puisqu'elle se trouve déjà dans certains discours émanant de la « nébuleuse réformatrice » des années 1960⁹², et ne fait que se développer pendant la période. L'usage d'un discours qui va présenter les enseignants comme conservateurs, hostiles au changement, plus soucieux de la facilité d'enseigner que de la réussite des élèves, devient un

et la construction des standards du management libéral : bougés, glissements et déplacements dans la circulation des savoirs entre recherche, administration et politique en France de 1975 à 2005. », *Revue française de pédagogie*, 154, 2006.

⁹² Yann Forestier, « Le malentendu réformateur des années 1960 », *Histoire de l'éducation*, n°139, 2013.

moyen de légitimation pour une hiérarchie et une technocratie éducative fortement remises en cause par mai 68. Et il va perdurer jusqu'à nos jours.



La réforme du statut des établissements : un cas d'école

Le décret « relatif à l'organisation administrative et financière des lycées et collèges », pris le 28 décembre 1975, illustre parfaitement cette logique d'un « libéralisme autoritaire ». Un décret était certes indispensable pour appliquer certaines dispositions de la loi, mais le ministre ne se contente pas de traduire concrètement les principes généraux, il modifie les règles de fonctionnement des établissements scolaires.

Le texte poursuit tout d'abord une logique de nationalisation entamée dans les années 1950, et fortement accélérée depuis le début des années 1970. Même s'il ne reste plus qu'une cinquantaine d'établissements municipaux au moment de la publication du décret, tous basculent désormais sous le statut d'établissement public national⁹³. Dans la logique de la loi instaurant le collège unique, est aussi organisée la « partition » des lycées, puisque leurs premiers cycles disparaissent et sont transformés en collèges, parfois encore

maintenus dans les mêmes locaux, mais administrativement autonomes (même si l'usage de conserver un seul chef pour les deux « établissements », qui partagent peu ou prou les mêmes locaux, va longtemps s'imposer, et perdure encore dans certains établissements de nos jours). Il s'ensuit de vastes opérations de réaffectation des personnels du second degré par mesure dite « de carte scolaire » qui font l'objet de discussions parfois houleuses dans les établissements et dans les commissions paritaires. En outre se poursuit le partage, en principe à égalité, des postes d'enseignement long (certifiés, AE) et d'enseignement court (PEGC) dans les collèges, objets d'après discussions entre le SNES et le SNI-Pegc, et négociations à tous les niveaux : au ministère, rectorats, établissements.

Mais l'essentiel est dans la transformation du mode de « gestion » des établissements. En novembre 1968⁹⁴, Edgar Faure, alors ministre de l'Éducation nationale, avait apporté une réponse à la mobilisation de mai, en modifiant leurs règles de fonctionnement, encore régies par un décret de 1945, et en ouvrant la voie à une certaine autonomie, exercée essentiellement par un « conseil d'administration » composé de représentants de l'administration, mais aussi d'enseignants, de parents, d'élèves, élus par leurs pairs.

La réforme Haby ne se contente pas de modifier la composition du conseil d'administration, en minorant notamment le nombre de représentants des personnels, elle modifie le centre de gravité de l'autonomie. Alors que le décret de 1968 donnait des compétences assez larges, quoique floues⁹⁵, au conseil d'administration, le nouveau texte les limite strictement aux questions financières (budget et compte administratif) et au vote du règlement intérieur (art. 6), le tout sur l'initiative du chef d'établissement, et sous le contrôle de la tutelle administrative. Pour tous les autres domaines, le pouvoir de décision est réservé au chef d'établissement, le rôle du conseil se bornant à donner « tous avis » et présenter « toutes suggestions » (art. 7). Ce basculement se traduit d'ailleurs par un changement de dénomination : le conseil « d'administration » devient conseil « d'établissement ». Le chef d'établissement a par ailleurs l'exclusivité du compte rendu de ses débats (ce qui est inter-

⁹³ Voir « Décentralisation, déconcentration, autonomie : démocratie ? », *Points de Repères*, n°37, juin 2016, p.7-9.

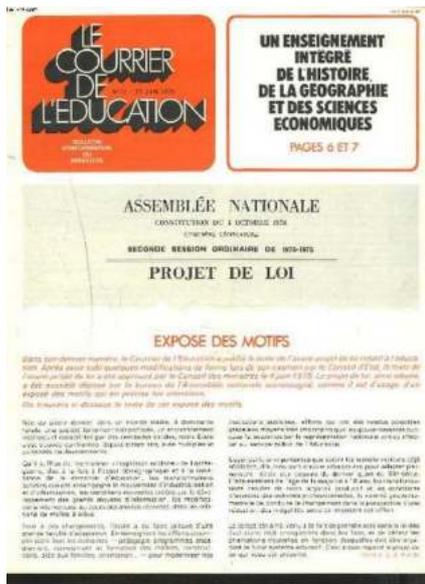
⁹⁴ Décret 68-968 du 8 novembre 1968.

⁹⁵ Voir son article 6, qui indique notamment que « Le conseil

d'administration exerce ses fonctions dans tous les domaines qui intéressent la vie pédagogique, morale, financière et matérielle de l'établissement ainsi que son rayonnement ».

prété comme une atteinte au droit d'expression syndicale).

Cet aspect de la réforme ne semble pas avoir fait l'objet de consultations préalables, puisque ce n'est qu'en janvier 1975 que le SNES en fait état, et en février que sa commission administrative dénonce l'autoritarisme renforcé qu'il implique⁹⁶. En novembre, Michel Chignier dénonce la « politique autoritaire du gouvernement » en la matière⁹⁷. En juin 1976, lorsque l'avant-projet de décret est connu, l'opposition du SNES est totale⁹⁸ : il conteste la « conception préfectorale de la direction d'établissement » qu'il implique, dénonce la « caricature de concertation pédagogique », une « autonomie encadrée pour la rentabilisation », la mise en cause des libertés syndicales et de la liberté d'expression au nom d'une « neutralité à sens unique ». Ces critiques sont d'ailleurs partagées par d'autres organisations, et le projet recueille un avis négatif du CEGT le 30 juin.



Ces dispositions, une fois entrées en vigueur, seront constamment combattues par le SNES. Et dans le *memorandum* qu'il adressera, le 29 mai 1981, à François Mitterrand, fraîchement élu président de la République, il en demandera l'abrogation immédiate et le retour aux dispositions du décret Faure de 1968, dans l'attente de la décentralisation annoncée et souhaitée.

Le fait est que cette réforme s'inscrit dans une

logique qui aura la vie dure. Aux espoirs d'une décentralisation et d'une autonomie démocratiques, issus de mai 1968, qui produirait par la base l'impulsion d'une réforme progressiste du système éducatif, le pouvoir giscardien oppose une autonomie de la seule hiérarchie intermédiaire, chargée d'appliquer « au mieux » les directives « réformatrices » décidées par le ministre.

La « concertation » comme dispositif dans une communication de masse

La façon dont le ministre envisage la concertation sur la réforme relève de la même logique. Dès le colloque de juillet 1974, il apparaît que le débat n'est que formel : il ne s'agit en aucun cas de faire émerger par la confrontation des analyses et propositions un consensus pour la réforme, mais de mettre en scène la discussion, dans l'objectif de faire connaître, et si possible partager, des orientations et choix faits par le gouvernement, selon une procédure de décision politique très classique.

La multiplication des lieux de débat, la création de commissions, de groupes de travail, et la dilution du calendrier, avec la publication différée et très étalée dans le temps des textes d'application, ne permettent pas un débat général sur la réforme dans sa globalité. Ce n'est même pas lors de l'examen de la loi, réduite à un squelette législatif, que celui-ci peut avoir lieu.

L'échec de la campagne menée par le ministre en direction des « usagers » (lycéens et parents) au premier semestre 1975, montre cependant l'inefficacité de ce dispositif⁹⁹. La distribution de dizaines de milliers de brochures et d'exemplaires du bimensuel *Courrier de l'éducation*, créé à cette occasion, a pour but de faire connaître les positions du ministre et, surtout, de transformer les débats qu'il demande aux proviseurs d'organiser, suite aux premières mobilisations lycéennes, en moments de popularisation de la réforme. Cette logique purement descendante, non seulement ne convainc pas, mais produit l'effet inverse, et radicalise les oppositions.

C'est qu'elle repose sur deux postulats qui se révèlent erronés. D'abord, qu'il existerait, à côté d'une petite minorité de jeunes engagés et mobilisés, une « majorité silencieuse » qui pourrait soutenir la réforme. C'est la répétition d'une

⁹⁶ Motion de la CA du 18 février 1975.

⁹⁷ *L'US*, n°3, 5 novembre 1975.

⁹⁸ *LU*, n°8, 2 juin 1976.

⁹⁹ Patricia Legris, « Une campagne d'information pour convaincre ? (janvier-mars 1975) », in L. Gutierrez et P. Legris, *op.cit.*

lecture, giscardienne justement, de Mai 68 et de ses suites¹⁰⁰. Mais cette majorité « silencieuse », à supposer qu'elle existe, le reste, tandis que les opposants continuent de se faire entendre.

À ce postulat politique, lié aux orientations idéologiques du ministre, s'ajoute un second, plus sociologique. René Haby appréhende en effet la dynamique de la réforme selon son habitus de technocrate de l'Éducation nationale, avec des ambitions d'intellectuel : il pense avoir raison et que le simple exposé de ses idées, de préférence de façon massive, suffira à démontrer leur justesse.

Les deux postulats se rejoignent dans la méthode : contourner les organisations représentatives, accusées d'être partisans et donc pas objectives, et prendre à témoin « l'opinion publique ». C'est, peu ou prou, ce que fera vingt-cinq ans plus tard Claude Allègre, sans plus de succès d'ailleurs. Et d'autres par la suite.

différemment par le SNES : celui-ci dénonce la duplicité du pouvoir, qui d'un côté entend imposer la « neutralité » aux enseignants, et d'autre part s'exempte de la même contrainte. Il condamne ainsi les « directives ministérielles visant à imposer l'organisation dans les établissements scolaires et en direction des élèves de la propagande officielle en faveur du projet gouvernemental¹⁰¹ ».

Mais, dans un second temps, le syndicat va réclamer la possibilité de faire connaître ses positions et ses analyses, lors des débats organisés par l'administration dans les lycées, et donnera cette consigne à ses S1. Il va lier sa critique de la campagne à la réforme du statut des établissements, expliquant que la « neutralité » qu'on veut imposer aux enseignants n'est qu'une forme d'autoritarisme et participe d'une lutte idéologique¹⁰².

L'autre piste de dénonciation, c'est celle de l'utilisation « des grands moyens d'expression au service du pouvoir et de sa politique »¹⁰³.



La dénonciation de l'utilisation des moyens de l'État

Cette campagne permet au contraire aux organisations syndicales de dénoncer l'attitude du ministre, selon deux axes complémentaires. Le premier, sur le fond, c'est l'accusation d'atteinte à la laïcité, la structure scolaire étant utilisée à des fins de propagande en faveur d'une ligne politique, celle du ministre, qui est contestée. Cette critique, essentiellement portée par la FEN, est présentée

Le ministère en effet, à l'heure où l'économie des deniers de l'État est de mise, dépense des sommes très importantes : 80 000 exemplaires des propositions du ministre, sur 50 pages, 100 000 exemplaires d'une seconde brochure, éditée par la Documentation française, 4,5 millions de plaquettes explicatives à destination des élèves et parents, et la création d'un périodique distribué aux enseignants, *Le Courrier de l'éducation* (67 numéros entre janvier 1975 et mars 1978), tiré à

¹⁰⁰ Frédéric Bas, « La « majorité silencieuse » ou la bataille de l'opinion en mai-juin 1968 » in Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *68, une histoire collective. [1962-1981]*, La Découverte, 2015.

¹⁰¹ Motion du conseil national du 18 février 1975.

¹⁰² « Vie des établissements : la politique autoritaire du gouvernement » (Michel Chignier), *L'US*, n°5, 5 novembre 1975.

¹⁰³ Suzanne Mamane, *L'US*, n°16, 25 juin 1975.

600 000 exemplaires, avec une version « allégée » tirée à 400 000 exemplaires, pour les délégués de classe. À cela s'ajoute la présence dans les media, avec des encarts publicitaires dans la presse écrite, et la télévision publique est largement sollicitée pour donner la parole au ministre. Une telle débauche de moyens ne passe pas inaperçue et permet aux opposants à la réforme de mettre en doute la volonté de dialogue du ministre, surtout soucieux de propagande.

Armement idéologique du SNES : continuité libérale et alternative syndicale

Mais la simple dénonciation de la méthode ne peut suffire à convaincre de la nocivité du projet, et ce d'autant plus qu'il est présenté comme allant dans le sens des revendications syndicales. Le SNES va donc aussi s'employer à un armement idéologique de ses militants.

Une logique libérale et ségrégative

Il va s'agir tout d'abord de montrer que le projet Haby, loin d'être une concession aux forces progressistes, s'inscrit dans une logique libérale en gestation bien avant l'élection de Giscard.

Dès septembre 1974, *L'US* publie un long article¹⁰⁴ qui fait le parallèle entre ce qui est alors connu des intentions du ministre, à partir des documents diffusés lors du colloque de juillet et un rapport intitulé « Propositions de rénovation des contenus de la formation secondaire », présenté comme confidentiel, que René Haby avait remis à Georges Pompidou en décembre 1971, afin de montrer que l'opération du colloque n'est qu'une tentative de « mystifier l'opinion ». Le syndicat explique que « non seulement les lignes directrices de ce rapport se retrouvent dans les documents remis aux groupes de travail, mais des paragraphes entiers y sont littéralement reproduits ».

En juin 1975, c'est Jean Petite¹⁰⁵ qui fait le lien entre le projet de loi, désormais connu, et la loi Royer de 1973¹⁰⁶, non pas sur la question du commerce, mais sur ses dispositions, moins connues, sur l'apprentissage.

Enfin, quand Raymond Barre est appelé à Matignon, Petite¹⁰⁷ rappelle le contenu d'un rapport que celui-ci avait rendu à Joseph Fontanet en janvier 1974. Loin d'être en rupture avec les

orientations éducatives du pouvoir gaulliste, que le SNES avait toujours considérées comme malthusiennes, ce rapport se fixait au contraire comme objectif d'éviter la « constitution d'un prolétariat de diplômés » en limitant l'accès à l'enseignement supérieur.



Après que les projets de décrets ont été connus, le SNES et U-A FEN dénoncent la volonté d'appauvrir l'enseignement, l'École étant réduite à n'apporter qu'un « SMIC éducatif » aux jeunes de condition sociale défavorisée, qui seront orientés de bonne heure vers le technique court ou l'apprentissage grâce au développement des CCPN, des classes préparant à l'apprentissage et des SES (sections d'éducation spécialisées). L'orientation faite hier au nom de l'idéologie des dons est justifiée maintenant par la nécessité de trouver un emploi.

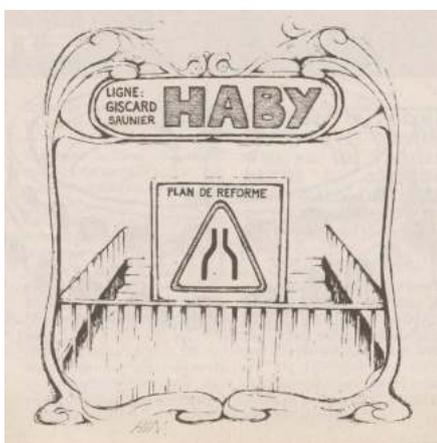
Le SNES fait aussi le lien entre la politique d'Haby et l'austérité mise en œuvre par le nouveau Premier ministre, Raymond Barre. Les nécessités de l'austérité prennent le relais de celles de la rentabilité, avancées durant les années 1960. La bataille va donc se mener à la fois contre le Plan Giscard-Barre avec toutes ses conséquences en matière de pouvoir d'achat, de créations de postes, de réemploi des auxiliaires et contre les réformes

¹⁰⁴ « Qu'est-ce que la réforme Haby ? », *L'US*, n°1, 4 septembre 1974.

¹⁰⁵ *L'US*, n°15, 11 juin 1975.

¹⁰⁶ Loi n°73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat.

¹⁰⁷ *L'US*, n°1, 8 septembre 1976.



éducatives Haby-Mazeaud-Seité (la réforme Mazeaud pour l'éducation physique et sportive, la réforme Saunier-Seité pour le supérieur).

Échec scolaire et rebondissement des dons

Le deuxième volet de cet armement idéologique porte sur les aspects plus strictement pédagogiques. Prenant appui sur la question du soutien qui est censé être donné aux élèves en difficulté, Suzanne Mamane¹⁰⁸ explicite l'opposition

entre deux logiques. Du côté du ministre, c'est une lecture qu'on pourrait qualifier de psychopédagogique qui est exposée. Elle est réfutée en ceci qu'elle fait porter la responsabilité de la ségrégation à « l'imagination malade de quelques enseignants », d'une part, et d'autre part parce qu'elle reste attachée à la « théorie des dons », dans une version renouvelée qui, sans sombrer dans l'opposition entre « doués et non-doués¹⁰⁹ », distingue les dons pour l'abstrait et les dons pour le concret.

Dans le même numéro, un article (sans doute de J. Petite), voit dans le projet « la survivance d'une conception morcelée de l'homme, telle qu'elle était en vigueur au siècle dernier dans la psychologie des facultés de l'âme : d'un côté la sensibilité, de l'autre l'activité, enfin l'intelligence ». C'est bien le fond passéiste de la « philosophie » de la réforme qui est condamné.

À l'inverse, le syndicat prône une lecture socio-pédagogique de l'échec scolaire, privilégiant les « facteurs sociaux ». Il se prononce d'une certaine façon pour un soutien inégalitaire, estimant que pour que tous les enfants atteignent un « niveau défini, élevé et commun », il est nécessaire que certains d'entre eux aient « plus que les autres ». Ce point de vue est développé en novembre 1976 dans un dossier intitulé « Problèmes du premier cycle¹¹⁰ », qui propose que, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, des moyens supplémentaires soient donnés aux établissements pour apporter un soutien aux élèves en difficulté.

Sur cet aspect, le SNES fait d'une pierre deux coups. D'une part, il disqualifie le discours ministériel dans son aspect « progressiste », et d'autre part, il fait, très implicitement – mais les acteurs de l'époque l'ont forcément remarqué – le lien entre la politique menée et le projet pédagogique du SNI-Pegc tout entier fondé sur une approche psycho-pédagogique.

Campagne d'opinion et unité dans l'action

Le choix du ministre de contourner les organisations et de s'adresser directement, avec d'importants moyens, à l'opinion publique, conduit le SNES à mener la bataille sur ce terrain, qu'il a déjà privilégié en 1971-1972 avec ses films le « Droit d'apprendre » et le « Temps d'enseigner », qui restent d'actualité. Pour gagner « l'opinion de la masse des personnels, des jeunes, des parents », le SNES « oppose son action syndicale » à la

¹⁰⁸« Soutien : l'heure des choix », *L'US*, n°15, 15 janvier 1976.

¹⁰⁹ Pour reprendre le titre de l'ouvrage publié par le GFEN en 1974.

¹¹⁰ *L'US*, n°10, 17 novembre 1976.

« propagande ministérielle¹¹¹ ».

Cette action, le syndicat va tenter de l'inscrire dans une démarche la plus unitaire possible. Ainsi, en mai 1975, après une grève le 15 sur les conditions de travail, la manifestation nationale du 24 mai se tient sous l'égide du CNAL, avec le soutien des organisations politiques de gauche, et un appel interprofessionnel large (CGT, FO, CFDT, ainsi que la Ligue des droits de l'Homme et d'autres associations qui avaient déjà soutenu la déclaration du CNAL de 1972), sur le double mot d'ordre du refus de « l'accroissement constant du chômage chez les jeunes » et de condamnation du projet Haby.



L'unité n'est cependant pas facile à construire. Le SNES ne va ainsi pas réussir à convaincre la FEN de s'engager dans la grève du 15 mai, ni dans le rassemblement qu'il organise le 4 juin, jour de l'examen du projet de loi par le conseil des ministres.

Le syndicat n'abandonne cependant pas. Il se tourne d'abord vers les syndicats proches de ses orientations (SNEP, SNESup, SNPEN, SNETAP, SNCs, SNIET, SNPDES), avec l'organisation, le 22 mai 1976 d'une « conférence nationale sur les enseignements », à laquelle participent aussi des

associations et mouvements pédagogiques (CEMEA, GFEN, ICEM, associations de spécialistes...), ainsi que la CGT et l'UNCAL, et qui se conclut par une déclaration finale qui condamne une « réforme rétrograde¹¹² ».

Au début de l'année 1977, la convergence dans la FEN semble à nouveau possible. Après un appel (dit « du 2 février ») commun avec le SNEP, le SNES fait le 4 une déclaration commune avec le SNI-Pegc. Le ralliement de la FCPE est annoncé lors d'une conférence de presse du 7 mars. Quelques mois plus tard, malgré des tensions fortes entre les deux organisations depuis 1968, SNES et SGEN parviennent, le 11 octobre 1977, à une déclaration commune, assez longue, qui affirme la « condamnation de la réforme Haby ».



¹¹¹ L'US, n°8, 5 juin 1976.

¹¹² Le compte rendu est publié dans L'US, n°8, 2 juin 1976.

La réforme Haby

le 13 octobre, et une seconde le 16 novembre. Le 22 janvier 1977, la participation du SNES à la grève largement unitaire de la fonction publique sur les salaires et contre l'austérité, se fait aussi sur le mot d'ordre de refus de la réforme. Cela se retrouve lors de la grève interprofessionnelle (CGT, CFDT, FEN) du 1^{er} décembre 1977, le syndicat affichant le slogan « Non à l'austérité et la réforme Haby¹¹³ ».



Manifestation du 7 octobre 1976



Le SNES tente aussi de s'adresser directement à l'opinion. Ainsi, en février 1975, peu après les premières annonces du ministre, il avait proposé un « face à face » télévisé au ministre, qui n'avait évidemment pas donné suite. À la rentrée 1977, le SNES lance cependant une campagne d'affichage militant, avec 50 000 affiches tirées, et produit un nouveau film, *Pour leur avenir*, support de rencontres et de débats. Cette campagne en direction de l'opinion est présentée comme la réponse au monopole du ministre dans l'expression télévisuelle sur la réforme.



¹¹³ L'US, n°9, 9 novembre 1977

La Loi Haby : accélérateur des projets alternatifs ?

Si cette campagne d'opinion, couplée à la mobilisation, n'a obtenu au final que des reculs partiels du gouvernement, elle fait apparaître la nécessité de l'élaboration d'un projet alternatif pour le SNES. Face à un pouvoir gaulliste qui semblait surtout soucieux de répondre à la pression démographique liée au baby-boom en allant le moins loin possible dans la démocratisation, il avait été assez facile de se contenter de reprendre les grandes orientations du Plan Langevin-Wallon. Avec le développement d'une rhétorique réformatrice par une droite qui s'affiche désormais comme libérale, et la perspective d'une alternance politique à court terme, la nécessité d'un projet à la fois réaliste, c'est-à-dire réalisable dans le contexte politique et social du moment, et ambitieux, se fait jour. Le SNES d'ailleurs n'est pas le seul à s'y employer.

Un paysage encombré à gauche

Le plan Langevin-Wallon, que nous ne détaillerons pas dans le cadre de cette étude, avait été élaboré dans le contexte de l'après-guerre. S'il n'est guère question de remettre en cause ses principes fondamentaux, comme l'élévation de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans ou la logique d'un système organisé en degrés plutôt qu'en ordres ou filières parallèles et étanches, les évolutions de la société et du travail rendent nécessaire son actualisation. Cette tâche est plus facile à énoncer qu'à mettre en œuvre.

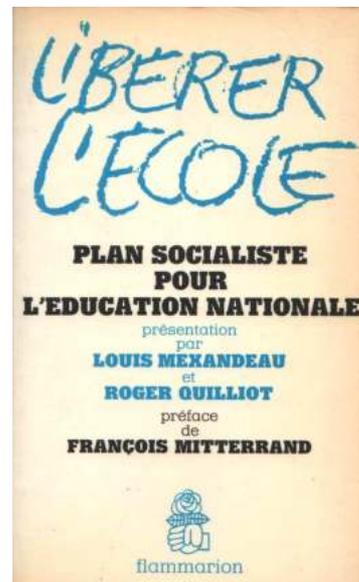
Le projet du Parti communiste

Le Parti communiste, longtemps promoteur quasi-unique du plan, s'y était essayé plus tôt. Avec l'arrivée d'une nouvelle génération à la tête du parti, en 1964, la réflexion éducative est confiée à Pierre Juquin, qui entend rompre avec une lecture purement budgétaire, incarnée à l'époque par Georges Cogniot, de l'alternative éducative. Après une période d'élaboration collective assez intense, un programme très développé est élaboré et diffusé à la fin de l'année 1967 et au début de l'année 1968. Un peu plus tard, celui-ci sera traduit dans une proposition de loi des parlementaires communistes, publiée dans un petit volume appelé « Reconstruire l'école », en 1973. Mais ce programme, élaboré avant mai 68,

apparaît en grande partie comme déconnecté des problématiques qui se sont fait jour à cette occasion¹¹⁴. Et, surtout, il se heurte sur la question de « l'école moyenne » (c'est-à-dire du collège) aux orientations défendues, y compris par ses militants communistes, par la tendance Unité et Action de la FEN.

Les Socialistes à l'offensive

Le Parti socialiste, dont les ambitions sont nourries par l'ascendant qu'il est en train de prendre sur le PCF au sein de la gauche¹¹⁵, va s'engager rapidement dans la prise en charge des questions éducatives, jusque-là plus ou moins sous-traitées par la FEN, et s'inscrire dans la dynamique de production d'un programme. Ce n'est qu'en 1975 qu'est constituée en son sein une structure spécifique, la délégation nationale à l'éducation, au moment où la direction fait passer le mot d'ordre de ralliement des militants socialistes à la tendance UID de la FEN. Si, à l'époque, on y a surtout vu une volonté de créer une « courroie de transmission » entre le parti et le syndicat, on peut, à la lumière des travaux de recherche récents, voir aussi, derrière cette homogénéisation syndicale du monde des enseignants socialistes, une façon de débarrasser la réflexion du PS de la recherche d'équilibre entre les positions des différentes tendances de la FEN, qui, toutes, comptaient des militants PS.



¹¹⁴ Voir l'entretien avec Michel Duffour, successeur de Pierre Juquin à la commission éducation du PCF, in I. Ferhat (dir), *Les gauches de gouvernement et l'école*, PUR, 2019.

¹¹⁵ Si le PCF reste la première force à gauche lors des élections

législatives de 1973, le PS, à lui seul, fait un meilleur score que la FGDS en 1967 et, surtout, les communistes n'ont plus la majorité absolue des voix au sein de l'Union de la gauche (en comptant les radicaux de gauche).

Le fait est, qu'à côté de Louis Mexandeu (Roger Quillot, formellement responsable de la délégation, n'y aura qu'un rôle secondaire), anciennement militant de la « liste B » (future UA) du SNES, c'est un militant du SGEN, Jean-Louis Piednoir, proche de l'ancienne direction, moderniste, battue en 1972, qui est la cheville ouvrière de la constitution du programme. Celui-ci est publié en 1978 sous le titre « Libérer l'école ». Il ne se prononce pas contre l'École fondamentale, mais il n'en reprend pas pour autant le principe, et, surtout, certains de ses aspects, notamment sur la laïcité, ce qui heurte la direction du SNI¹¹⁶.

L'École fondamentale du SNI

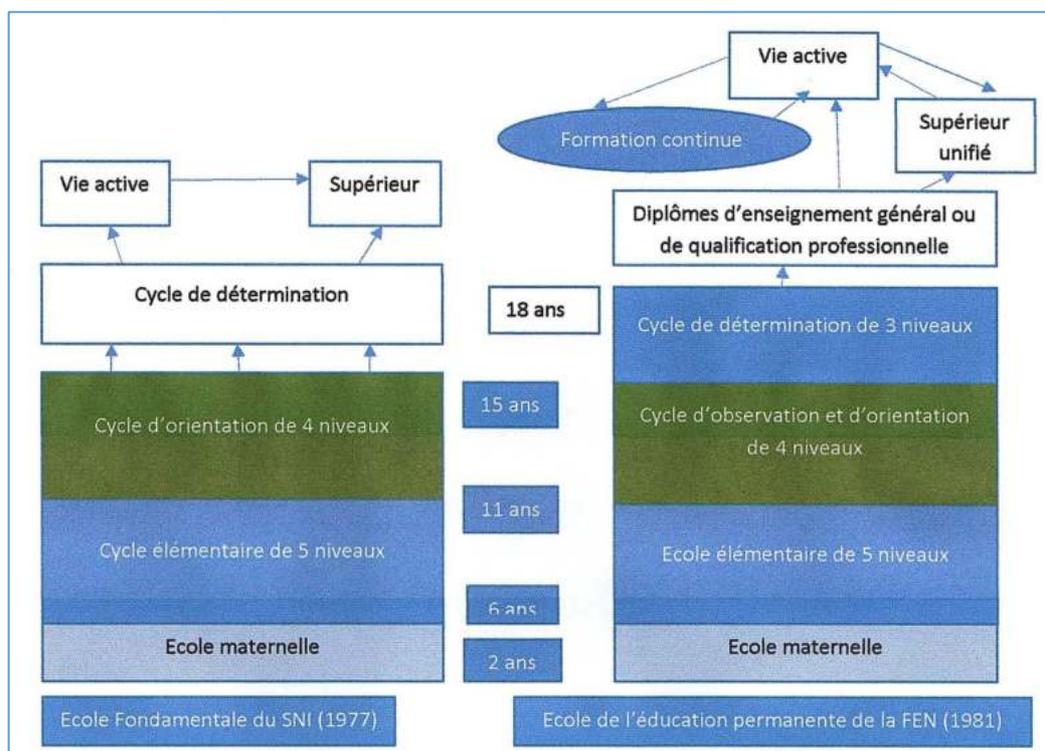
L'autre programme de référence est celui du SNI, adopté en 1971 par le congrès de Nantes et assez largement diffusé sous l'intitulé d'« École fondamentale » dans une brochure de 1973. Ce projet est de moindre ambition. Au-delà de considérations psycho-pédagogiques, il affirme le « modèle » du premier degré comme unique mode de démocratisation, et en déduit la nécessité de le poursuivre pour les jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans au sein d'une « école fondamentale » dont les enseignants seraient des sortes d'instituteurs, polyvalents, avec une formation à bac+3, acquise dans des écoles normales rénovées et rebaptisées.

A ces élaborations émanant d'organisations particulières, il faut ajouter les productions des colloques organisés par le CNAL à partir du début des années 1960, qui réunissent gauche syndicale et politique et dont le dernier, celui de 1972, a construit un projet, certes partiel, mais dont l'essentiel se retrouve dans les quelques paragraphes consacrés à l'éducation dans le Programme commun de gouvernement.

Le projet de la FEN : de l'École fondamentale à l'École de la « formation permanente »

Le SNI veut imposer son projet d'École fondamentale à la Fédération. Cependant ses dirigeants, dont son nouveau secrétaire général, André Henry, pourtant issu du sérail du SNI, souhaite que la fédération reprenne la main sur les grands sujets transversaux et pas seulement sur les questions fonction publique. Certes, la tendance majoritaire UID étant principalement arrimée dans la fédération sur celle du SNI, il n'est pas question de réfuter le projet d'École fondamentale mais de l'intégrer dans un projet fédéral plus ambitieux. Lors du congrès de Grenoble (février 1976), la direction fait adopter, à une courte majorité (56 % des mandats) un premier projet, qui se contente de reprendre l'École fondamentale et d'y adjoindre un « cycle de détermination » obligatoire, jusqu'à 18 ans.

Schéma des dernières versions de l'organisation des projets du Sni-Pegc et de la FEN



¹¹⁶ Ismaïl Ferhat, *Socialistes et enseignants. Le Parti socialiste et la Fédération de l'éducation nationale de 1971 à 1992*, Presses

universitaires de Bordeaux, 2018.

Les débats avec le SNES portent essentiellement sur la conception de ce cycle de détermination, que la direction veut « ouverte » à la réalité sociale et professionnelle, ce qui fait craindre aux enseignants du second degré une généralisation de l'alternance.

Ce « projet éducatif global d'essence syndicale » (A. Henry), cependant, n'est qu'un premier jet, appelé à être précisé. Le chantier avance tout au long de l'année 1976, et une première mouture est présentée lors du conseil national de décembre, sous le titre « École de la formation permanente ». Il apparaît clairement comme un dynamitage du second degré, dont le premier cycle serait intégré dans l'école fondamentale, tandis que le « cycle de détermination » ne prendrait pas forcément une forme scolaire, compte tenu de l'intégration proposée des centres de formation d'apprentis au service public. Quant au baccalauréat, il serait tout bonnement supprimé et remplacé par un « système de probation continue ».

Ce projet est finalement adopté par le congrès de Nantes (février 1978). Mais entre-temps, en septembre 1977, les partis de gauche n'ont pas réussi à s'entendre sur l'actualisation du Programme commun. La question du projet n'apparaît pas comme l'élément central du congrès : la direction fédérale se sert de la tribune pour mener une critique constante des positions du Parti communiste, rendu responsable de la rupture de l'union de la gauche, espérant, par ricochet, atteindre Unité et Action, dont la plupart des militants se garderont, cependant, de répondre à la provocation et de se présenter comme des défenseurs du PCF.

Vers l'École progressive du SNES

Dans l'appel du 2 février 1977, conjoint avec le SNEP, le SNES déclare déjà que « pour être crédible, nous devons présenter en même temps nos propositions pour l'école de demain¹¹⁷ ». Sans abandonner la critique de la réforme Haby et de la politique ministérielle et gouvernementale, le SNES va désormais surtout s'atteler à la construction d'un projet alternatif. Le congrès, qui se tient fin mars 1977 à Nancy¹¹⁸, est l'occasion d'avancer dans cette réflexion. Le rapport

d'activité présenté par la direction¹¹⁹ fixe deux bases à l'élaboration du projet : d'une part la continuité avec le Plan Langevin-Wallon, mais dont il faut « approfondir » les propositions, et d'autre part l'inscription dans le Programme commun de la gauche.

Dans *L'US*, Jean Petite résume ainsi les débats du congrès : « À la recherche d'un projet global, des propositions pour aujourd'hui¹²⁰ ». La motion pédagogique adoptée, « Contenus et étapes de la scolarité obligatoire » sert de base à un numéro spécial de *L'US*¹²¹, réalisé pour faire connaître « les positions du SNES ».

Ce travail d'élaboration va se poursuivre, et en décembre apparaît la première mouture du projet d'École progressive, dans un long dossier intitulé « Le second degré, une idée neuve¹²² ». Celui-ci réaffirme la conception d'un second degré pour tous jusqu'à 18 ans, sans coupure entre premier cycle (collège) commun à tous et second cycle. Celui-ci serait composé d'une seconde de détermination, suivi de deux années plus spécialisées, avec un tronc commun d'enseignements obligatoires pour tous, mais sans irréversibilité de l'orientation. Le but étant que tous arrivent jusqu'au baccalauréat, sanctionnant la fin de la scolarité obligatoire. Cette étape importante fixe les bases du projet qui sera encore complété et approfondi jusqu'en 1981 pour être présenté au nouveau ministre Alain Savary.



¹¹⁷ L'appel est publié dans *L'US*, n°18, 2 février 1977.

¹¹⁸ Près de Lunéville où Haby est candidat malheureux aux élections municipales.

¹¹⁹ *L'U.S.*, n°19, 9 février 1977.

¹²⁰ *L'US*, n°25, 6 avril 1977.

¹²¹ Supplément au n°30, 17 mai 1977.

¹²² *L'US*, n°10, 16 novembre 1977.

Le SNES reste attaché à l'unité du second degré, mais connaît aussi une inflexion de ses positions. Il a combattu la « partition » des lycées, mais a finalement été conduit à accepter la révolution de l'existence de « l'école moyenne » sous forme du CES puis du collège. Il a d'ailleurs adapté ses structures de travail au niveau national, en substituant à l'ancienne grande commission pédagogique dirigée par Jean Petite depuis 1967, des secteurs distincts des collèges et lycées dans le secrétariat national.

Conclusion : une étrange postérité

L'examen des discours récents sur la réforme Haby montre une très importante reconstruction *a posteriori*, qui va de pair avec une méconnaissance, plus ou moins construite elle aussi, de son contenu et de ses visées.

Ainsi, en 2009, la journaliste de droite Natacha Polony¹²³ dénonce les « dogmes » qui sous-tendent le collège unique : l'hétérogénéité des classes et le corps unique des enseignants. Elle ajoute que le collège unique repose sur « l'idée qu'il faudrait, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, proposer le même enseignement, au même rythme, à tous les élèves ». Toutes choses qui n'ont quasiment rien à voir avec le contenu de la loi, ni avec les réformes effectivement menées par René Haby. À l'inverse, la sociologue Nathalie Mons¹²⁴ salue la réalisation par un président de droite d'une réforme allant dans le sens de la démocratisation, dans la suite de l'école unique promue dans les années 1920-1930. Là encore, c'est mettre de côté que, pour un nombre considérable de jeunes, le « collège unique » d'Haby s'arrêterait en fait à la fin de la cinquième.

Ce qui est commun à la plupart des discours sur la réforme Haby, c'est l'idée qu'elle aurait cristallisé un certain consensus éducatif. Celle-ci apparaît après l'alternance politique de 1981. On la retrouve sous la plume de Philippe Raynaud qui, en 1984, la définit de façon pragmatique : « Ce que la Gauche avait conçu, la Droite l'a inscrit dans la loi et la tâche de la Gauche sera d'achever l'œuvre scolaire de la V^e République¹²⁵ ».

Elle est utilisée à la fois par ceux qui en condamnent les fondements, comme le

SNALC¹²⁶, mais aussi par ceux qui s'en réclament, et prônent une approche des questions éducatives dépouillée des clivages partisans. Ainsi, Yves Durand, alors député du Nord, dans une contribution qu'il rédige dans le cadre du congrès de Poitiers (2015) du Parti socialiste¹²⁷, se félicite d'un « consensus républicain » et d'une école qui n'aurait « plus besoin de discours mais de courage et de détermination pour réformer ».

Il semble y avoir consensus sur le consensus, alors que l'examen historique des faits montre au contraire que la réforme Haby, si l'on nomme ainsi l'ensemble cohérent des réformes menées par ce ministre, a approfondi les clivages, suscité la mobilisation, mais aussi l'élaboration de projets alternatifs.

C'est précisément cet écart entre la réalité historique et la mémoire qui fait de cette réforme un quasi-mythe. Celui-ci n'a pas pour vocation de rendre compte des événements tels qu'ils se sont produits, mais de donner une grille de lecture construite pour le présent et à partir de lui. Dans ces lectures, tout se passe comme si ces réformes étaient proposées pour aujourd'hui, en occultant les réalités sociales et politiques de l'époque, et notamment le fait que, même s'ils en avaient des définitions différentes, les grandes organisations syndicales enseignantes inscrivait alors leur action dans la perspective de construction d'une société socialiste.

On peut considérer que la fonction principale de ce mythe est de reproblématiser la question de la démocratisation en la posant comme une alternative : ou bien s'inscrire dans une « démocratisation » présentée comme consensuelle dans sa forme, chaque nouvelle réforme (y compris la loi Fillon ou la réforme du collège de Najat Valaud-Belkacem) n'étant qu'une prolongation, ou un approfondissement, ou bien réclamer une forme de marche arrière et prôner une ségrégation scolaire accrue. Ce qui était précisément en jeu à l'époque, à savoir la possibilité d'une autre forme de démocratisation, autrement plus ambitieuse car participant d'une lutte pour l'émancipation des travailleurs, disparaît ainsi du débat, qui s'en trouve *de facto* dépolitisé ■

¹²³ « Collège unique : la réforme impossible », *Le Figaro*, 31 octobre 2009.

¹²⁴ « De la réforme Haby à la loi Fillon, une histoire longue », *Le Monde*, 15 novembre 2010.

¹²⁵ Philippe RAYNAUD, "L'idéologie réformatrice ou le consensus éducatif", *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et*

politiques, n°30, 30 - *L'école*,

¹²⁶ Voir « Une école politique – politique de la réforme », Albert-Jean Mougin, *La Quinzaine universitaire*, n°1405, juin 2017.

¹²⁷ Yves Durand, *D'une école refondée à une école prospective*.

BIBLIOGRAPHIE

Peu de travaux ont, paradoxalement, été consacrés à la Loi Haby et plus largement à la réforme. On se référera principalement à l'ouvrage dirigé par Laurent Gutierrez et Patricia Legris, cité dans cette bibliographie, ainsi qu'au témoignage *a posteriori* de René Haby, publié par l'INRP.

Céline ANTONIN, « Après le choc pétrolier d'octobre 1973, l'économie mondiale à l'épreuve du pétrole cher », *Revue internationale et stratégique*, 2013/3, n° 91.

Philippe ARTIERES et Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68, une histoire collective. [1962-1981]*, La Découverte, 2015.

Robert CASTEL, *Les Métamorphoses de la question sociale* (1995), Folio essais, 1999.

Philippe CHEVALLIER, « Les filières scolaires de l'échec », *Revue française de pédagogie*, vol. 77, 1986

Alain DALANÇON, *Histoire du Snes, tome 2, les années tournant (1967-1973)*, IRHSES, 2007.

Alain DALANÇON, Hervé Le FIBLEC, Le collège d'hier à aujourd'hui, *Points de repères* n° 35, mars 2014.

Christian DELPORTE, *La France dans les yeux. Histoire de la communication politique de 1930 à aujourd'hui*, Flammarion, 2007.

Jean-Louis DEROUET, « Entre la récupération des savoirs critiques et la construction des standards du management libéral : bougés, glissements et déplacements dans la circulation des savoirs entre recherche, administration et politique en France de 1975 à 2005 », *Revue française de pédagogie*, vol. 154, 2006.

Ismail FERHAT, *Socialistes et enseignants. Le Parti socialiste et la fédération de l'éducation nationale de 1971 à 1992*, Presses universitaires de Bordeaux, 2017.

Ismail FERHAT (dir.), *Les gauches de gouvernement et l'école. Programmes, politiques et controverses du Front Populaire à 2012*, Presses universitaires de Rennes, 2019.

Yann FORESTIER, « Le malentendu réformateur des années 1960 », *Histoire de l'éducation*, n°139, 2013.

Olivier GISCARD D'ESTAING, *Education et civilisation*, Fayard, 1971.

Laurent GUTIERREZ et PATRICIA LEGRIS (dir.), *Le Collège unique. Eclairages socio-historiques sur la loi du 11 juillet 1975*, Presses universitaires de Rennes, 2016.

René HABY et al., *René Haby par lui-même. Un engagement pour la jeunesse. 1919-2003*, INRP, 2008.

François KRAUSS, *Les Assises du socialisme ou l'échec d'une tentative de rénovation d'un parti*, Notes de la fondation Jean Jaurès, n°31, juillet 2002.

Hervé LE FIBLEC, « Les propositions du colloque d'Amiens à l'épreuve du débat syndical » in Bruno Poucet et Julien Cahon (dir.), *Réformer le système éducatif. Le colloque d'Amiens « pour une école nouvelle », mars 1968*, Presses universitaires de Rennes, à paraître

Louis LEGRAND et Georges SOLAUX, « Du CAP et de ses usages... (1959-1992) », *Revue française de pédagogie*, volume 100, 1992.

René LENOIR, *Les Exclus : un Français sur dix*, Seuil, 1974.

Antoine PROST, *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, PUF, 1986

Antoine PROST, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Seuil, 2013.

Philippe RAYNAUD, « L'idéologie réformatrice ou le consensus éducatif », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°30.

Mira STAMBAK et Monique VIAL, « Problèmes de l'inadaptation scolaire », *Enfance*, tome 23, n°1, 1970.

Guy VINCENT, *L'école primaire française, étude sociologique*, Presses universitaires de Lyon, 1980.

Entretien avec Alain Dalançon

A l'époque, secrétaire du S3 du SNES de Poitiers, il témoigne.



A. Dalançon, E. Camy-Peyret, M. Veylit
Présentation du film du Snes *Pour leur avenir*

Pour nous, militants des S3 et S2, la réforme Haby fut bien réelle et occupa le plus clair de notre temps, durant les quatre années du passage de René Haby au ministère de l'Éducation – qui avait perdu son adjectif « nationale ». D'autant que toutes les implications de ce que nous appelions la réforme Giscard-Haby puis Giscard-Barre-Haby, répandit dans tout le système éducatif de nombreuses métastases. Je suis bien conscient que, comme tout témoignage, le mien ne délivre qu'une analyse subjective, peut-être reconstruite, mais néanmoins utile, si on le croise avec d'autres sources et recherches.

Q : Pour apprécier ta contribution, il est donc bon que tu dises d'où tu parles.

Quand fut votée la loi Haby, au début de l'été 1975, j'étais secrétaire de la commission pédagogique du S3 de Poitiers, dont je devins le secrétaire général un an après, juste après le congrès d'Arles. J'avais 33 ans. Je n'étais pas le seul secrétaire académique à être aussi jeune et à prendre le relais d'une génération de militants qui avaient commencé à faire leurs armes avant la fusion de 1966, donnant naissance au nouveau SNES.

Agrégé d'histoire en 1968, j'avais été nommé au lycée Camille Guérin de Poitiers, qui comportait tout l'éventail des classes préparatoires. Je n'avais pas d'affiliation politique mais j'étais un chaud

partisan de l'unité d'action et du Programme commun de la Gauche.

J'étais heureux d'enseigner à des classes de seconde à la terminale, engagé dans les méthodes d'éducation active, élargissant mon activité dans le lycée en organisant, avec un MI-SE qui deviendra CPE, des spectacles de théâtre joués par les élèves. J'étais assez critique à l'égard de l'enseignement traditionnel que j'avais subi et qui perdurait, aussi bien dans les méthodes pédagogiques que dans ses contenus. J'utilisais peu les manuels mais beaucoup de diapos, le retroprojecteur... J'avais été tout de suite volontaire pour les 10% et j'organisais dans ce cadre des enquêtes sur la presse ou pour faire de la géographie rurale en expérimentant l'interdisciplinarité avec mes collègues de sciences naturelles. C'est probablement par ce biais que je suis entré dans la commission pédagogique du S3 dont le responsable me céda très vite les clés...

Les co-secrétaires du S3, appartenant à la génération précédente (Maneuf et Grivel), s'intéressaient peu à ces questions pédagogiques, comme beaucoup de cadres du SNES d'ailleurs, et me laissaient donc carte blanche. J'avais commencé à faire mes armes contre le projet Fontanet qui avait été au cœur des débats du congrès de Grenoble en 1974, et dont Giscard avait dit, au moment de son élection, qu'il le reprendrait.

Q : Comment avez-vous combattu cette réforme Haby ?

René Haby avait derrière lui une longue carrière d'enseignant, il voulait décloisonner les disciplines, il avait pratiqué les méthodes d'éducation active, et il se servait de cette expérience pour justifier sa réforme et renvoyer ses opposants dans le camp des invétérés conservateurs. Le SNES était accusé d'être un syndicat politique, dirigé par les communistes, dont la représentativité reposait avant tout sur la défense corporative de la profession. Les instituteurs et institutrices semblaient plus ouverts à la pédagogie concrète qu'il défendait, et le ministre escomptait probablement opposer les profs, à la fois aux instituteurs et aux parents d'élèves, d'autant que le SNI était dirigé par la tendance UID adverse dans la FEN, avec le soutien de la FCPE (Fédération Cornec). Nous avions failli être exclus de la FEN en 1973 et nous combattions le projet d'École fondamentale du

SNI qui rejoignait le projet Fontanet sur bien des points.

Il fallait donc tenir compte de ces diverses données pour mener le combat, d'autant plus difficile qu'Haby ne dévoilait ses batteries que petit à petit, avançant toujours masqué. La loi était une chose, il fallut surtout nous mobiliser contre les décrets d'application différés dans le temps. Nous devions convaincre à la fois les profs mais aussi les instits et les parents, en partant de l'enseignement. Ce ne fut pas facile, y compris parfois auprès de nos camarades du SNI, dont la section de la Vienne était pourtant largement à majorité Unité et Action, comme la section FEN, et avec lesquelles nous cohabitons dans les mêmes locaux.

Q : Concrètement sur quels points la lutte a-t-elle été menée ?

Je pense que dans l'ensemble nos collègues profs, et même instits, ont très mal reçu la propagande du ministre qui venait jusque dans leurs casiers avec la distribution du *Courrier de l'Education*. Ce mélange d'accusations de conservatisme et de bons conseils paternalistes ne passait pas mieux que les dîners de Giscard dans les familles.

Il fut facile de démontrer que la réforme ne visait qu'à l'appauvrissement de l'enseignement, ce que nous appelions le « smic éducatif ». Les associations de spécialistes très représentatives partageaient ce point de vue : je n'avais pas besoin de longs discours aux réunions de l'APHG dont je faisais partie ; l'APMEP où nous comptons beaucoup d'amis du SNES et du SNESup, était très active ; les profs de dessin aussi. Quand ont été connues les propositions pour le bac, l'hostilité s'est amplifiée, venant en particulier de nos collègues de l'enseignement technique qui souffraient toujours d'un manque de reconnaissance de leur enseignement.

Il était un peu plus difficile de combattre le retour de l'idéologie des dons, la distinction entre abstraits et concrets, justifiant des rythmes de progression différents, mais dont les collègues ne voyaient absolument pas comment cela pourrait fonctionner. Le mythe de l'égalité des chances en prenait un coup, comme celui du collège unique avec le maintien des CCPN et CPA. Ce qui n'était évidemment pas une façon de combattre les échecs et retards scolaires que nous avons mis au cœur de notre combat. Ainsi que l'orientation, ce qui était un moyen de trouver un terrain d'entente

avec les parents d'élèves où la FCPE était très représentative et dont les responsables locaux étaient tous des militants syndicaux et/ou politiques à Poitiers.

Mais il ne fallait pas se limiter à dénoncer une école qui resterait ségrégative, adaptée aux besoins de l'emploi et aux projections du VIIe Plan que nous mettions en avant dans nos explications. Mais faire des propositions alternatives que nous résumions dans « Un enseignement de qualité pour tous ! »

Q : En parlant d'école « ségrégative », ne vous éloigniez-vous pas de l'enseignement concret ?

Nous ne voulions pas nous enfermer dans la pédagogie, même si dans ce domaine, nous pouvions prouver nos compétences et notre esprit d'ouverture à la recherche et à l'expérimentation. Pour ma part, jeune conseiller pédagogique, j'étais invité régulièrement par l'IPR à faire des démonstrations de rétroprojecteur qui étaient pour moi une occasion de développer une partie de nos propositions. Le combat était idéologique, politique, à l'heure où il fallait s'opposer au « libéralisme avancé » de VGE qui prônait la « décrispation » du débat.

La réforme Haby était tout autant celle de Giscard puis Barre, qui se traduisait concrètement par l'austérité à tous les étages. Et après l'échec du candidat unique de la gauche Mitterrand à la présidentielle de 1974, puis la zizanie dans la gauche, nous n'avions parfois pas trop le moral devant l'avalanche des problèmes. Et nous constatons qu'en attendant des jours plus heureux sur le plan politique, nous devrions compter avant tout sur l'action syndicale.

Q : De quelle avalanche parles-tu ?

La réforme Haby consacrait l'école moyenne et donc la « partition » des établissements qui était en cours depuis plusieurs années : les lycées perdaient leur premier cycle, ce qui était le cas dans le mien, où le proviseur, André Cléac'h, ancien secrétaire du S3 d'Alger, avait retardé le plus possible les échéances, en acceptant de confier à des collègues des services mixtes premier et second cycle. Désormais il fallait choisir, en changeant souvent d'établissement par « mesure de carte scolaire », ce qui créait bien des difficultés dans les établissements et dans les CAPA. Ajoutons que la cohabitation dans les

collèges entre certifiés et PEGC et maîtres de transition n'était pas des plus faciles, et ravivait la rivalité entre SNI, devenu SNI-Pegc, et SNES, d'autant que parfois le principal était un PEGC, et pas seulement dans les anciens CEG.

Cette période fut marquée, après l'ouverture des vannes des recrutements et des titularisations obtenues après 68, par leur fermeture. Réductions drastiques des postes aux concours, alors que les candidats étaient de plus en plus nombreux, et fin des IPES qui avaient permis à de nombreux jeunes issus de milieux populaires d'entrer dans la carrière enseignante. Tarissement des titularisations et réduction du réemploi des MA (maîtres auxiliaires). Cette question fut particulièrement angoissante en 1977, et mobilisa une grande part de notre énergie, y compris pour faire la clarté par rapport aux opérations commandos du FUI vilipendant les responsables syndicaux. Mais c'est grâce à nos actions de plus en plus massives et unitaires, que nous obtînmes à la rentrée une circulaire pour le réemploi de ce ceux que nous appelions les « MA Haby ».

L'emploi était donc, comme dans les autres secteurs, un problème majeur qui nous permettait de trouver des convergences avec les autres syndicats.

Q : Vous étiez donc passés dans le registre corporatif ?

Il n'y a jamais eu de frontière entre le pédagogique et le corporatif : c'est ce que nous exprimions à travers la complémentarité : « Un enseignement de qualité pour tous » et « Revaloriser le métier d'enseignant ».

Concrètement, c'était par exemple la durée du travail qui était en cause, faisant craindre une augmentation de la charge de travail avec des cours de 50, voire 45 mn. C'était aussi la réduction du pouvoir d'achat des traitements avec une inflation supérieure à celle de la valeur du point d'indice. Et cela, alors qu'on était en pleine négociation pour la revalorisation de la catégorie A, objet d'âpres discussions à l'intérieur de la FEN.

Les problèmes catégoriels s'ajoutaient. Les professeurs des enseignements technologiques, les PTA en particulier, étaient très mobilisés pour leur revalorisation (durée des services, concours spéciaux ...) Le SNES obtint beaucoup pour eux

et, sur le terrain, les S3 furent largement mis à contribution. Ajoutons les problèmes identiques des conseillers d'orientation, des bib-docs dont les fonctions étaient réorientées pour mettre en œuvre la réforme. La catégorie des MI-SE, encore fortement syndiquée dans mon S3, était dans le collimateur : pourquoi maintenir une catégorie d'étudiants-surveillants ?

Enfin, la réforme c'était aussi le développement de nouvelles formes d'autoritarisme. Dans les établissements où les proviseurs et principaux furent invités à affirmer leur autorité. Et dans les rectorats : nous venions de voir arriver le recteur Verguin, avec lequel nous rompîmes quelques lances, allant jusqu'à organiser une manif de rue sous la banderole « Non à l'autoritarisme du recteur », puis quelque temps après, une occupation de son bureau. Du jamais vu à Poitiers ! J'invitai aussi mon proviseur, tout juste retraité, à témoigner de ce caporalisme en février 1977 à Paris, « Pour un enseignement de qualité pour tous ». Il fut remplacé par le secrétaire académique du SNPDES, proche d'UID, avec lequel je m'entendis fort bien, ainsi qu'avec notre intérimaire, secrétaire académique du SNIEN.

Q : Les conditions étaient donc favorables à l'unité d'action à l'intérieur de la FEN ?

Sans doute, mais l'unité d'action fut un peu plus difficile avec les 3 autres sections départementales du SNI-Pegc, très UID, mais les accords conclus au plan national facilitèrent les choses. Il n'y eut pas de problème avec la CGT avec laquelle nous travaillions de concert depuis longtemps ni avec le SNETP-CGT. En revanche les préventions, sans doute réciproques, avec le SGEN et la CFDT ne furent pas faciles à aplanir.

Tout cela nous servit néanmoins pour organiser grèves, manifestations et meetings. Mais dans cette bataille qui fut d'abord une bataille de communication, nous dûmes compter surtout sur nous. J'eus droit à quelques minutes d'antenne à FR3 mais la campagne de l'opinion se mena sur le terrain avant tout. Avec la section FEN 86, nous organisâmes un forum sur la place d'Armes à Poitiers. Et dans toute l'académie furent collées nos affiches multicolores, organisées des réunions publiques à partir de nos films – je me souviens en avoir fait dans tous les départements, en particulier à Cognac, avec un énorme succès. Bref une époque passionnante mais épuisante !